

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°5

MAI 2021



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.04. La direction générale déléguée à l'innovation : organisation, nomination des directeurs

Décision portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE)
- 21/12/2020 - - DEC201924DAJ

02.08 Le CNRS en région

02.08.03 Nomination des délégués régionaux

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - 01/04/2021 - - DEC211514DAJ

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.21 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Décision DEC211643DRH du 6 mai 2021 modifiant la décision n° DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - 06/05/2021 - - DEC211643DRH

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2021

Décision portant nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut de Physique (INP) - 27/05/2021 - - DEC211940DAJ

Décision portant nomination de Mme Priscilla Dacher aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication - 27/01/2021 - - DEC210465DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Christelle Roy aux fonctions de chargée de mission - 12/05/2021 - - DEC211894DAJ

Décision portant renouvellement de Monsieur Jean-Paul TOUTAIN aux fonctions de directeur du bureau Asie du sud-est et Océanie du CNRS à Melbourne, en Australie (DERCI) - 27/04/2021 - - DEC211447DERCI

Décision portant nomination de Mme Christelle Roy aux fonctions de directrice de l'Europe, de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) - 12/05/2021 - - DEC211896DAJ

Décision portant nomination de Mme Pascale Beyma aux fonctions de médiatrice du CNRS - 11/05/2021 - - DEC211540DAJ

Décision portant renouvellement de Madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Nord du CNRS à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique (DERCI) - 27/04/2021 - - DEC211794DERCI

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Laure Colin, responsable par intérim du pôle droit public économique et réglementation au sein de la direction des affaires juridiques du CNRS - 27/05/2021 - 27/05/2021 - DEC211813DAJ

Décision portant désignation de Mme Marie-Laure Colin, personne responsable de l'accès aux documents administratifs du CNRS - 27/05/2021 - 27/05/2021 - DEC211815DAJ

Décision portant renouvellement de M. Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Tokyo au Japon (DERCI) - 17/05/2021 - - DEC210765DERCI

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant nomination de Mme Assetou COULIBALY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS) - 01/10/2019 - - DEC212062DR01

2021

Décision portant nomination de Monsieur Seyyedmazyar SHARIAT PANAH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UAR3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF) - 01/01/2021 - - DEC201003DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Castelli aux fonctions de responsable du pôle achats du Service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM) - 02/04/2021 - - DEC211876DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Castelli aux fonctions de responsable par intérim du pôle achats du Service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM) - 15/03/2021 - - DEC211875DR01

DR02

2021

Décision portant nomination de M. Dominique MOUHANNA aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°839 intitulée "Institut Henri Poincaré" (IHP). - 20/05/2021 - - DEC211859INSMI

Décision portant nomination de Mme Françoise POUGEOL, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY200 intitulée Délégation Paris-Centre - 06/04/2021 - - DEC211076DR02

DR04

2021

Décision portant nomination de M. Michel GUIDAL aux fonctions de chargé de mission - 28/05/2021 - - DEC212021DRH

Décision portant nomination de Mme Corinne Gosmini en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 28/05/2021 - - DEC211721INC

Décision portant nomination de Christelle MARLIN aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) à l'INSU - 06/05/2021 - - DEC211803INSU

DR06

2021

Décision portant nomination de à Madame Françoise DROUARD aux fonctions de responsable de service adjoint du Service du Partenariat et de la Valorisation de la délégation régionale Centre-Est - 01/04/2021 - - DEC211873DR06

Nomination de Raphaël PIK aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service n°3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine » (OTELo) à compter du 1er mars 2021 - 20/05/2021 - - DEC211714INSU

DR07

2021

Décision portant nomination de Madame Aurélie DE SOUSA aux fonctions de chargée de mission - 25/05/2021 - - DEC211987DRH

Décision portant nomination de M. Olivier BOYRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5128 intitulée "Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux". - 16/03/2021 - - DEC211247DR07

Décision portant nomination de M. Laurent VANOYE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5128 intitulée "Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux". - 16/03/2021 - - DEC211248DR07

Décision portant nomination de M. Thomas GEHIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée "Institut des nanotechnologies de Lyon". - 31/03/2021 - - DEC211382DR07

DR08

2021

Décision portant cessation de fonctions de M. Thomas LECAS Assistant de Prévention (AP) au sein de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI. - 24/03/2021 - - DEC211451DR08

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Olivier CHAZARD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI) - 26/05/2021 - - DEC212036DR08

Décision portant cessation de fonctions de Mme Cristine GONCALVES, Assistante de Prévention (AP) au sein de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM. - 03/05/2021 - - DEC211479DR08

Décision portant nomination de Mme Marie BOURAOUI aux fonctions de chargée de mission - 25/05/2021 - - DEC211853DRH

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) - M. Sébastien CHENU - 11/05/2021 - - DEC211764INC

Décision portant cessation de fonctions de Madame Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE et nomination de Monsieur Christophe SINTUREL, directeur par intérim, de Monsieur Pascal ANDREAZZA, directeur adjoint par intérim et de Madame Nathalie MATHIEU, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN) - 11/05/2021 - - DEC211701INP

DR10

2021

Décision portant nomination de Mme Iwona NIERENGARTEN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) - 08/03/2021 - - DEC211044DR10

Décision portant nomination de M. Nicolas KERN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) - 08/03/2021 - - DEC211045DR10

Décision portant nomination de Mme Jennifer WYTKO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC) - 08/03/2021 - - DEC211052DR10

DR11

2021

Décision portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) - 11/05/2021 - - DEC211833DAJ

Décision portant désignation de M Yoshiharu Nishiyama aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR5301 intitulée CERMAV. - 23/04/2021 - - DEC212031DR11

Décision portant nomination de Mme Isabelle MIEVRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5814 intitulée LAPP - 16/03/2021 - - DEC210588DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric RAGOUCY AUBEZON, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5108 intitulée LAPTH - 17/05/2021 - - DEC211857DR11

Décision portant nomination de M. Florent Calvo en qualité de chargé de mission institut (CMI) du 01/06/21 au 31/12/21. - 25/05/2021 - - DEC211891INP

Décision portant nomination de Mme Isabelle Jeacomine aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV. - 23/04/2021 - - DEC210894DR11

Décision portant nomination de M. Patrick Perez aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV. - 23/04/2021 - - DEC210893DR11

Décision portant nomination de Mme Patricia Chaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV. - 23/04/2021 - - DEC210892DR11

DR12

2021

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sylvie Menehoud CHATAIGNIER assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP) - 14/05/2021 - - DEC211909DR12

Décision portant cessation de fonctions de Madame Valérie MICHOTÉY directrice adjointe de l'unité et portant nomination de Monsieur Thomas CHANGEUX et Julien TOUBOUL aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7294 intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie » (M.I.O) à compter du 1er janvier 2021 - 27/05/2021 - - DEC211720INSU

Décision portant nomination de Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix- Marseille (BIAM) - 02/04/2021 - - DEC211088DR12

Décision portant nomination de Mme Virginie Baldy, aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) » - 20/05/2021 - - DEC211750INEE

DR13

2021

Décision portant nomination de Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE aux fonctions de chargée de mission - 25/05/2021 - - DEC211851DRH

Décision de nomination de Frédérique Viard en tant que Chargée de Mission Institut INEE-CNRS - 06/05/2021 - - DEC211703INEE

Décision de nomination de Nicolas Mouquet en tant que Chargé de Mission Institut INEE-CNRS - 06/05/2021 - - DEC211702INEE

Décision portant nomination de Mme Sandra VAN EXTER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5243 intitulée Géosciences Montpellier - 05/05/2021 - - DEC211537DR13

Décision portant nomination de M. Gilles HERNANDEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR8521 intitulée PROMES - 10/02/2021 - - DEC210639DR13

Décision portant nomination de M. Marc GARRABOS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR8521 intitulée PROMES - 10/02/2021 - - DEC210638DR13

Décision portant nomination de Mme Sylvie CHOBLET THERY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3426 intitulée BIOCAMPUS - 18/01/2021 - - DEC210189DR13

Décision portant nomination de M. Dominique HADDOU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3426 intitulée Biocampus - 18/01/2021 - - DEC210186DR13

DR15

2021

Décision portant nomination de M. Arnaud CAILLO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA). - 03/05/2021 - - DEC211775DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain QUEFFELEC, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA) - 19/04/2021 - - DEC211770DR15

Décision portant nomination de M. Jacques Daleas, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR6031 intitulée Transitions énergétiques et environnementales (TREE) - 01/04/2021 - - DEC211654DR15

Décision portant nomination de Mme Mélanie FABRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS). - 23/03/2021 - -

DEC211427DR15

Décision portant nomination de Mme Laurence Chevillot aux fonctions de responsable du service communication de la délégation Aquitaine - 31/05/2021 - - DEC212052DR15

DR16

2021

Cessation de fonctions de Monsieur Jean-Lambert JOIN et nomination de Monsieur Laurent MICHON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n°3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers-REUNION » (OSU-R) à compter du 26 janvier 2021 - 17/05/2021 - - DEC211632INSU

Décision portant nomination de M. Nicolas FABIANI aux fonctions de Responsable Adjoint du Service Technique Informatique et Logistique de la délégation Paris Michel-Ange - 06/05/2021 - - DEC211898DR16

DR17

2021

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. José Zambonino aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6539 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin (LEMAR) » - 06/05/2021 - - DEC211560INEE

DR19

2019

Décision portant nomination de Mme. Carole BRUNAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6030 intitulée ISTCT : Imagerie et Stratégies Thérapeutiques des Pathologies Cérébrales et Tumorales. - 11/01/2019 - - DEC190226DR19

Décision portant nomination de M. Jérôme DELAMARE aux fonctions de Conseiller en RadioProtection (CRP) de l'UMR 6030 intitulée ISTCT : Imagerie et Stratégie Thérapeutiques des Pathologies Cérébrales et Tumorales. - 02/12/2019 - - DEC193040DR19

2020

Décision portant nomination de Mme Muriel BOILET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la Délégation Normandie ç MOY1900 - 06/01/2020 - - DEC200020DR19

Décision portant cessation de fonctions de Mme Béatrice TOFONI assistante de prévention (AP) au sein de la Délégation Normandie ç MOY1900 - 06/01/2020 - - DEC200021DR19

Décision portant nomination de M Franck LELONG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6143 intitulée Morphologie Continentale et Côtière (M2C) (suite au changement de directeur de la structure) - 18/03/2020 - - DEC200883DR19

Décision portant nomination de M. Victor PIERRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6072 intitulé Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC). - 01/12/2020 - - DEC202136DR19

Décision portant nomination de M. Franck DARDY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP) - 07/10/2020 - - DEC202363DR19

2021

Décision portant nomination de M. Thierry BEEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP) - 21/01/2021 - - DEC210624DR19

Décision portant nomination de M. Franck LEMARIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP) - 21/01/2021 - - DEC210625DR19

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2021

Décision modifiant la décision DEC180346DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques - 27/05/2021 - - DEC211814DAJ
Décision portant délégation de signature à Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises (DRE)

- 21/12/2020 - - DEC201926DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Lecheminant, directeur par intérim de l'Institut de Physique (INP) - 27/05/2021 - - DEC211947DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'Europe, de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

- 12/05/2021 - - DEC211897DAJ

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Sihlé, directeur de l'UPR299 intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211555DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique Vrel, directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211556DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laurence Guernaec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8202 intitulée « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL) - 15/03/2021 - - DEC211572DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Basma Daouadi Guinefollau, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2093 intitulée « Groupe de recherche sur l'action multilatérale » (GRAM) - 15/03/2021 - - DEC211577DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Paul Gradwohl pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3607 intitulée « Connaissance de l'Europe médiane (CEM) - 15/03/2021 - - DEC211578DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Céline Ferlita pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2259 intitulée « Appui à la recherche et diffusion des savoirs » (ARDIS) - 15/03/2021 - - DEC211581DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laure Petrucci pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN) - 15/03/2021 - - DEC211582DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien Yvonne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8208 intitulée « Modélisation et simulation multi-échelle » (MSME) - 15/03/2021 - - DEC211585DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Véronique Puelle pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8245 intitulée « Unité de recherche migration et société » (URMIS) - 15/03/2021 - - DEC211586DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Simon Cordonnier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO) - 15/03/2021 - - DEC211590DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Charlot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7154 intitulée « UMR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMR) » - 15/03/2021 - - DEC211591DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Virginie Maouchi, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7219 intitulée « Sciences - Philosophie & Histoire » (SPHERE) - 15/03/2021 - - DEC211597DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Doye pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM) - 15/03/2021 - - DEC211601DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie Fournier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7597 intitulée « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL) - 15/03/2021 - - DEC211603DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie Koutouzov pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8253 intitulée « Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche » (INEM) - 15/03/2021 - - DEC211604DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Marie Bacon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8045 intitulée « De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité » (BABEL) - 15/03/2021 - - DEC211626DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jamal Najim, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR8049 intitulée « Laboratoire d'informatique Gaspard-Monge » (LIGM) - 15/03/2021 - - DEC211645DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane Jaffard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA) - 15/03/2021 - - DEC211646DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe Basset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9007 intitulée « Laboratoire électronique, système de communication et microsystèmes » (ESYCOM) - 15/03/2021 - - DEC211647DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Karim Benihoud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogenèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU) - 15/03/2021 - - DEC211648DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Filippo Rosselli pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9019 intitulée « Intégrité du génome et cancers » - 15/03/2021 - - DEC211649DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Soraya Boudia pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8211 intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société » (CERMES 3) - 15/03/2021 - - DEC211651DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant » (LAPSYDE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211769DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Charles Desfrancois, directeur de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2021 - - DEC211906DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Charles Desfrancois, directeur de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211907DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225 intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » (LARCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211910DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi, directeur de l'unité UMR8584 « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211099DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé Petite, directeur de l'UMR7052 intitulée « Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-articulaires (B3OA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211184DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Berthe, directrice du GDR3475 intitulé « Analyse multifractale et auto-similarité (AMA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2021 - - DEC211446DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Géraldine Aïdan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7106 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA) - 15/03/2021 - - DEC211511DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur James Costa pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale » (LACITO) - 15/03/2021 - - DEC211512DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric Gendrot, directeur de l'UMR7018 intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie » (LPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211521DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Bonami, directeur de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211522DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211524DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ivan Guillot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) - 15/03/2021 - - DEC211527DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Banduka Da Silva pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA) - 15/03/2021 - - DEC211530DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Roseau, directrice de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés » (LATTs), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211542DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mark Van De Velde, directeur de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (LLACAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211543DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Magniez, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2021 - - DEC211552DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Evelyne Ségal-Bendirdjian, directrice de l'UMS2009 intitulée « BIOMEDTECH Facilities », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2021 - - DEC211554DR01

DR02

2021

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François LE GALLIARD, directeur de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance - CEREPP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/05/2021 - - DEC211912DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2021 - - DEC210953DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sharon BRIDAL, directrice de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2021 - - DEC211173DR02

Décision portant modification de la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 modifiée portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02) - 01/05/2021 - - DEC211821DAJ

Décision modificative portant délégation de signature à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/05/2021 - - DEC211901DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HERSEN, directeur de plein exercice de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/05/2021 - - DEC211899DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 10/05/2021 - - DEC211779DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie HUREAU, directrice de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - C. R. C. A. O, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211372DR02

Décision portant délégation de signature à M. Massimiliano MARANGOLO, directeur de plein exercice de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris - INSP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/04/2021 - - DEC211802DR02

Décision portant délégation de signature à M. Marco ZITO, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/04/2021 - - DEC211804DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste BOULE, directeur de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - StrinG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211369DR02

DR04

2021

Décision portant délégation de signature à M. Boris VAUZEILLES, directeur de l'unité UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2021 - - DEC211878DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles - 01/05/2021 - - DEC211879DR04

Décision donnant délégation de signature en matière de protection du potentiel scientifique et technique (PPST) à des personnels de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 28/04/2021 - - DEC211848DR04

Décision portant délégation de signature à M. Patrick WINCKER, directeur de l'unité UMS3628 intitulée France Génomique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC210376DR04

DR05

2020

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Dupuy, Mme Rebecca Pavillard, Mme Mélanie Weigel, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Fanny Morland, Mme Elisabeth Darius, et Mme Catherine Houy-Lemaire, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2001 intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire - 30/09/2020 - - DEC201776DR05

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Barras, directeur de l'unité UMR2001 intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/09/2020 - - DEC201767DR05

2021

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Lamarche directeur de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et reconstitution des espaces (LADYSS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/04/2021 - - DEC211719DR05

DR06

2021

Décision portant délégation de signature à M. Antoine LEMENANT directeur de l'unité GDR2075 intitulée Calcul des variations et théorie géométrique de la mesure (CALVA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2021 - - DEC211456DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence QUIROT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2075 intitulée Calcul des variations et théorie géométrique de la mesure (CALVA) - 01/03/2021 - - DEC211457DR06

DR07

2021

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dezellus, directeur de l'unité GDR3584 intitulée Thermodynamique des Matériaux à Haute Température, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211617DR07

Décision portant délégation de signature à M. Ian O'connor directeur de l'unité GDR2995 intitulée System On Chip, Systèmes embarqués et Objets Connectés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211612DR07

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Bertrand, directeur de l'unité UMR5292 intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/05/2021 - - DEC211334DR07

Décision modifiant la décision n° DEC211346DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à M. Philippe Dugourd, directeur de l'unité UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/05/2021 - - DEC211847DR07

DR08

2021

Décision portant délégation de signature à M. Christophe SINTUREL, directeur de l'unité UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/05/2021 - - DEC212000DR08

Décision portant délégation de signature à Madame Charline PARENTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC) - 04/01/2021 - - DEC210383DR08

Décision portant délégation de signature à M. David GREMILLET, Directeur par intérim de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2021 - - DEC210179DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY-MIAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) - 21/05/2021 - - DEC212007DR08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal ANDREAZZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN) - 21/05/2021 - - DEC212003DR08

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien CHENU, Directeur de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/05/2021 - - DEC212001DR08

DR11

2021

Décision portant modification de la décision DEC210022DAJ du 15 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle Dhé, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes (DR11) - 11/05/2021 - - DEC211858DAJ

DR12

2021

Décision portant délégation de signature à M. Paul-Antoine SANTONI, directeur de l'unité UMR6134 intitulée Sciences pour l'Environnement (SPE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/03/2021 - - DEC211472DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Giulia BOETTO, directrice de l'unité UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian (CCJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2021 - - DEC211051DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée Institut méditerranéen d'océanologie (MIO) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/04/2021 - - DEC211717DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cédric PARIZOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) - 09/03/2021 - - DEC211214DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eugène Gherardi, directeur par intérim de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités (LISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2021 - - DEC211462DR12

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse - 27/01/2021 - - DEC210475DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Richard JACQUEMOND, directeur de l'unité UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/03/2021 - - DEC211213DR12

DR15

2021

Décision portant délégation de signature à M. Antoine GREMARE, directeur de l'unité UMR 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2021 - - DEC211953DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie VIGNOLLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR5319 PASSAGES - 24/02/2021 - - DEC210954DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PIERRAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5114 intitulée COMPTRESEC. - 01/04/2021 - - DEC211638DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Karine LECUONA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDS2754 intitulée MATHRICE. - 01/01/2021 - - DEC211113DR15

DR16

2021

Décision portant délégation de signature à Monsieur Norbert MAUSER, directeur de l'unité IRL2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2021 - - DEC210670DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien VOLZ, directeur de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2021 - - DEC211791DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain SCHUHL, directeur par intérim de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/04/2021 - - DEC211838DR16

DR17

2021

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/05/2021 - - DEC211928DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Blazy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA) - 20/05/2021 - - DEC211929DR17

Décision portant délégation de signature à M. David Renault, directeur de l'unité GDR3647 intitulée Invasions biologiques (InvaBio), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/05/2021 - - DEC211810DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/04/2021 - - DEC211816DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Christine David-Beausire, directrice de l'unité UAR2928 intitulée UPS-Institut Polaire (IPEV-UPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/05/2021 - - DEC211927DR17

DR18

2021

Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie CRESPIEN directrice Unité UMS2014 - 21/05/2021 - 21/05/2021 - DEC212002DR18

DR19

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Christine VURPILLOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux - 13/04/2021 - - DEC211753DR19

Décision portant délégation de signature à M. Xavier SAUVAGE, directeur par intérim de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/04/2021 - - DEC211752DR19

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR02

2021

Décision portant création de l'Unité Mixte de Recherche n°8067 intitulée « Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques (BOREA) » - 15/03/2021 - - DEC210754INEE

DR06

2021

Décision portant ajout de l'Institut écologie et environnement (INEE) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte de recherche UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) -

21/05/2021 - - DEC211864INC

DR13

2021

Décision portant renouvellement de la Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" (MSH Sud) - 20/05/2021 - - DEC211771INSHS

DR14

2021

Décision portant renouvellement de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSH-T) - 19/04/2021 - - DEC211422INSHS

DR15

2021

Décision portant modification des établissements co-tutelles de l'unité mixte de recherche n° 5115 intitulée Les Afriques dans le monde - 20/05/2021 - - DEC211544INSHS

DR16

2021

Décision portant création de l'international research laboratory IRL2014 intitulée International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments - 19/04/2021 - - DEC211450IN2P3

07.04. Décisions tarifaires

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM) - 09/04/2021 - - DEC211659DR01

DR12

2021

Tarif de restauration de l'unité OHP UMS PYTHEAS - 18/05/2021 - - DEC211966DR12

Décision relative au tarif des produits de la plateforme MATRIX du CEREGE UMR7330 intitulée MICRO-TOMOGRAPHIE RX - 05/05/2021 - - DEC211885DR12

Décision relative au tarif des produits de la plateforme MATRIX du CEREGE UMR7330 intitulée DIFFRACTION DES RAYONS X - 05/05/2021 - - DEC211883DR12

Décision relative au tarif des produits de la plateforme MATRIX du CEREGE UMR7330 intitulée MICRO-FLUORESCENCE X - 05/05/2021 - - DEC211884DR12

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2019

décision portant sur l'affectation à l'unité d'une partie des revenus tirés de l'exploitation d'invention, de logiciel, d'obtention végétale ou de travaux valorisés du CNRS - 06/12/2019 - 06/12/2018 - DEC193028DAJ

2021

Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2021 - 23/04/2021 - - DEC211800DRH

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors classe, de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et de techniciens de la recherche de classe supérieure. - 21/05/2021 - - DEC211892DRH

Décision portant sur la nomination de Christelle BREILLAT à la CAP des Ingénieurs d'études - 27/04/2021 - - DEC211828DRH

Décision portant sur la nomination de Jean-Marc PAILHES à la CAP des Ingénieurs de la recherche - 27/04/2021 - - DEC211837DRH

Décision portant sur la nomination de Michel BERLINGUER à la CAP des Adjoints techniques de la recherche - 27/04/2021 - - DEC211836DRH

Décision portant sur la nomination de Stéphanie LECOCQ à la CAP des Adjoints techniques de la recherche - 27/04/2021 - - DEC211827DRH

Décision portant sur la nomination de Christophe MULLER à la CAP des Ingénieurs de la recherche - 27/04/2021 - - DEC211870DRH

DR04

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9021 intitulée Laboratoire méthodes formelles - 03/05/2021 - - DEC211861DR04

DR05

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) - 03/05/2021 - - DEC211935DR05

DR07

2021

Décision portant modification de la DEC201514DGDS portant création et renouvellement des fédérations de recherche - 11/05/2021 - - DEC211854INP

DR13

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes (LGDP) - 29/04/2021 - - DEC211874DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5186 intitulée Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL) - 23/04/2021 - - DEC211826DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5151 intitulée HydroSciences Montpellier (HSM). - 05/03/2021 - - DEC211078DR13

DR16

Décision de rattachement de chercheurs à la Commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » (CID 50) du Comité national de la recherche scientifique comme unique instance d'évaluation - 12/05/2021 - - DEC211900SGCN

DEC201924DAJ

Décision portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Sur proposition du directeur général délégué à l'innovation ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. Missions

La direction des relations avec les entreprises (DRE) a pour mission de développer les relations du CNRS avec les acteurs économiques, afin de renforcer les liens entre l'établissement et ces acteurs.

A cette fin, et en liaison avec les instituts, les délégations régionales, les bureaux à l'étranger ainsi que les directions fonctionnelles concernées, la DRE définit la stratégie des relations avec les entreprises, coordonne sa mise en œuvre et organise l'interface entre les unités et les entreprises.

En particulier :

Elle coordonne la représentation et la visibilité du CNRS auprès des acteurs économiques et assure une veille permanente de l'actualité économique pour identifier les opportunités correspondant aux projets du CNRS.

Elle pilote la stratégie opérationnelle des relations avec les acteurs économiques, à partir d'une connaissance fine du tissu économique. Elle définit par secteurs/filières d'activités, par tailles d'entreprises (grands groupes, ETI, PME, TPE) pour l'ensemble des activités du CNRS une politique et des outils de relation partenariale équilibrée.

Elle soutient et contribue au développement des partenariats avec les grands groupes industriels sur la base de projets scientifiques communs. Elle initie et négocie des accords-cadres et des partenariats complexes.

Elle facilite le montage de projets de recherche collaboratifs, nationaux ou internationaux, sur financement publics et développe les relations avec les acteurs institutionnels en charge de ce financement.

Elle dirige et pilote les outils de services aux entreprises, notamment les activités de formation portées par « CNRS formation entreprises », les activités du service intitulé « Trouver Un Expert ». Elle veille à la cohérence de ces outils au regard de la stratégie globale de relations avec les entreprises.

Elle accompagne les Instituts, les délégations régionales et les bureaux étrangers pour développer les financements collaboratifs et projets avec les entreprises grâce à son expertise de tous les dispositifs de financement publics partenariaux.

Plus généralement, la DRE peut être chargée de toute autre action contribuant au renforcement des relations du CNRS avec les entreprises, au renforcement de l'influence du CNRS ou à la valorisation de la marque CNRS auprès des acteurs économiques et de l'écosystème institutionnel de ces acteurs.

Pour conduire l'ensemble de ses missions, la DRE s'appuie sur :

- le réseau des services de partenariat et de valorisation du CNRS ;
- le réseau des chargés de mission valorisation des Instituts du CNRS ;



- le réseau des bureaux du CNRS à l'étranger ;
- les directions fonctionnelles du CNRS concernées.

Art.2. Composition

La DRE comprend :

2.1. La direction

Elle est constituée d'un directeur ou d'une directrice et peut comprendre un directeur adjoint ou une directrice adjointe.

2.2 Le département filières stratégiques

Il anime les relations du CNRS avec l'ensemble des acteurs des secteurs économiques rassemblés au sein de fédérations professionnelles, comités stratégiques de filières, clubs d'entreprises, etc. avec comme mission première de s'assurer que le CNRS est connu et reconnu, dans la diversité de ses approches, de ces acteurs.

S'appuyant sur une prospective économique scientifique active et en liaison avec les Instituts scientifiques, les délégations régionales, les bureaux à l'étranger et les directions fonctionnelles concernées, il identifie les opportunités de développement de relations du CNRS avec ces acteurs.

En particulier :

Il établit et met à jour les cartographies d'acteurs ainsi que les feuilles de route scientifiques des filières et inter filières ;

Il identifie les enjeux associés pour le CNRS ;

Il définit et coordonne la stratégie relationnelle de l'établissement vis-à-vis de ces acteurs, et notamment la présentation des activités du CNRS pertinentes pour ces acteurs.

2.3 Le département partenariats stratégiques

Il est en charge du développement et de l'animation de partenariats équilibrés avec les grands groupes et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) partenaires du CNRS, ou qui pourraient le devenir.

Il définit la politique générale de contractualisation avec les entreprises et veille à sa mise œuvre opérationnelle. Il est notamment en charge de la négociation des accords-cadres.

Il appuie et accompagne CNRS Innovation, les instituts, les délégations régionales et les bureaux étrangers pour toutes les contractualisations complexes avec les acteurs économiques.

2.4 Le Département Europe et financements publics collaboratifs

En liaison avec les Instituts scientifiques, les délégations régionales, les bureaux à l'étranger et les directions fonctionnelles concernées, il a pour objectif de développer le montage de projets de recherche collaboratifs, sur financement publics nationaux ou internationaux, impliquant des laboratoires sous tutelle du CNRS et des entreprises.

Dans ce contexte, il assure la coordination avec les acteurs institutionnels participant au financement de ces projets, ou participant aux politiques publiques de financement de la recherche (notamment les pôles de compétitivité, les Instituts Carnot, les ITE et IRT, etc.).

2.5 Le département services aux entreprises

En interface avec les autres départements de la DRE, il pilote de manière opérationnelle les services proposés aux entreprises, dont « CNRS Formation Entreprises », ou « Trouver Un Expert ». Plus généralement, il propose et développe de nouveaux services aux entreprises valorisant les capacités de recherche présentes dans les laboratoires sous tutelle du CNRS.

En liaison avec les Instituts scientifiques, les délégations régionales et les directions fonctionnelles concernés, il pilote et coordonne les actions spécifiques permettant de développer les relations entre le CNRS et les PME.

Art. 3. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC211514DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Maury aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe aux ressources humaines ;

DECIDE :

Article 1er. – Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe aux ressources humaines à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 2. – A compter de cette même date, Mme Isabelle Longin est nommée déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange en remplacement de Mme Hélène Maury, appelée à d'autres fonctions.

Article 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a darker blue vertical bar that overlaps its right end.

DEC211643DRH

Décision modifiant la décision n° DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 modifiée relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, les dispositions de l'article 1^{er} de la décision n° DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise sont remplacées par les dispositions suivantes :

Le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est fixé comme suit :

Corps	IR			IE			AI		T			ATR	
	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G1	G2	G3	G1	G2
Montant brut	291,24€	272,90€	213,74€	189,78€	161,45€	153,21€	132,69€	125,16€	145,40€	138,47€	131,87€	185,05€	176,08€

Article 2

La présente décision en sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mai 2021

Pour le Président-directeur général
Le Directeur général délégué aux ressources


Christophe COUDROY

DEC211940DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur de l'Institut de Physique par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC180574DAJ du 30 janvier 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut de Physique ;

Vu la décision DEC181669DAJ du 1^{er} juin 2018 portant fin de fonctions et nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice de l'Institut de Physique ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} juin 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique appelée à d'autres fonctions.

Article 2. – A compter de cette même date, M. Philippe Lecheminant, directeur adjoint scientifique, est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur de l'Institut de Physique.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210465DAJ

Décision portant nomination de Mme Priscilla Dacher aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC201474DAJ du 1^{er} septembre 2020 portant nomination de Mme Sophie Chevallon aux fonctions de directrice de la communication ;

Sur proposition de la directrice de la communication ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} février 2021, Mme Priscilla Dacher est nommée adjointe à la directrice de la communication, en charge du pôle presse.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211894DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Christelle Roy, chargée de mission

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201930DAJ du 10 novembre 2020 portant nomination de Mme Christelle Roy aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 17 mai 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Christelle Roy, chargée de mission « Europe » auprès du directeur général délégué à la science.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211447DERCI

Décision portant renouvellement de Monsieur Jean-Paul TOUTAIN aux fonctions de directeur du bureau Océanie du CNRS à Melbourne, en Australie (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC191386DERCI du 15 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Paul TOUTAIN aux fonctions de directeur du bureau Asie du Sud-Est et Océanie (DERCI) ;

DECIDE :

Art. 1er. – Monsieur Jean-Paul TOUTAIN, physicien au Conseil national des astronomes et physiciens (CNAP), est renouvelé dans ses fonctions de directeur du bureau Océanie du CNRS à Melbourne, en Australie, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-Directeur Général
Et, par délégation,
Le Directeur Général Délégué à la Science,
Alain SCHUHL



DEC211896DAJ

Décision portant nomination de Mme Christelle Roy aux fonctions de directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du Directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 17 mai 2021, Mme Christelle Roy est nommée aux fonctions de directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211540DAJ

Décision portant nomination de Mme Pascale Beyma aux fonctions de médiatrice du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC953157SJUR du 30 novembre 1995 modifiée relative au médiateur du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 1^{er} juin 2021, Mme Pascale Beyma est nommée médiatrice du CNRS, en remplacement de Mme Maité Armengaud.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211794DERCI

Décision portant renouvellement de madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Nord du CNRS à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT, aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC191385 du 21 mai 2019 portant nomination de madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Nord du CNRS à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique (DERCI) ;

DECIDE :

Art. 1er. – Madame Sylvette TOURMENTE, Directrice de Recherche au CNRS, est renouvelée dans ses fonctions de directrice du bureau Amérique du Nord du CNRS à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2021.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-Directeur Général
Et, par délégation,
Le Directeur Général Délégué à la Science,
Alain SCHUHL



DEC211813DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Laure Colin aux fonctions de responsable par intérim du pôle droit public économique et réglementation au sein de la direction des affaires juridiques du CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 1^{er} juin 2021, Mme Marie-Laure Colin est nommée responsable par intérim du pôle droit public économique et réglementation, en remplacement de Mme Gwendoline Joly-Jagot appelée à d'autres fonctions.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211815DAJ

Décision portant désignation de Mme Marie-Laure Colin, personne responsable de l'accès aux documents administratifs du CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.330-1 et R.330-3 ;

Vu la décision DEC21813DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Laure Colin aux fonctions de responsable par intérim du pôle droit public économique et réglementation au sein de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 1^{er} juin 2021, Mme Marie-Laure Colin, responsable par intérim du pôle droit public économique et réglementation, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, en remplacement de Mme Gwendoline Joly-Jagot appelée à d'autres fonctions.

Art. 2 – Mme Marie-Laure Colin, personne responsable de l'accès aux documents administratifs du CNRS est joignable à l'adresse : daj.cada@cnrs.fr ou par téléphone : 01.44.96.40.00.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210765DERCI

Décision portant renouvellement de monsieur Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Tokyo, au Japon (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC171462DERCI du 18 mai 2017 portant nomination de monsieur Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Tokyo, au Japon ;

Vu la décision DEC200557DERCI du 20 février 2020 portant renouvellement de monsieur Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Tokyo, au Japon (DERCI) ;

DECIDE :

Art. 1er. – Monsieur Jacques MALEVAL, Ingénieur en chef de l'armement, est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Tokyo au Japon, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-Directeur Général
Et, par délégation,
Le Directeur Général Délégué à la Science,
Alain SCHUHL



DEC 212062DR01

Décision portant nomination de Mme Assetou COULIBALY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS)

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190575INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR 8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS) et nommant Mme Nathalie ROSEAU en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8134¹ en date du 02/09/2019 ;

Considérant que **Mme Assetou COULIBALY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 3 au 5 octobre (1ère session) et du 14 au 16 novembre 2016 (2ème session),

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Assetou COULIBALY**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS), à compter du 3 septembre 2019.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Mme Assetou COULIBALY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Assetou COULIBALY** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 08 octobre 2020

La directrice de l'UMR 8134
Nathalie ROSEAU

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Kar GOSSELET

Visa de Hélène JACQUOT-GUIMBAL, présidente de l'Université Gustave Eiffel

Pour la Présidente par intérim
et par délégation
le Directeur Général des Services
de l'Université Gustave Eiffel
Philippe DEMANGE

Visa de Sophie MOUGARD, directrice de l'École des Ponts ParisTech

Sophie MOUGARD
Directrice de
l'École nationale
des ponts et chaussées

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

www.dr1.cnrs.fr/



DEC201003DR01

Décision portant nomination de Monsieur Seyyedmaziyar SHARIAT PANAHI, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UAR3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UPS3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF), dont le directeur est Monsieur David CHAVALARIAS ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unité d'appui et de recherche (UAR)

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Seyyedmaziyar SHARIAT PANAHI, ingénieur d'études classe normale (IECN), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UAR3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
David CHAVALARIAS



DEC211876DR01

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Philippe Castelli aux fonctions de responsable du pôle achats du Service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC210871DAJ du 15 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif, en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Philippe Castelli, ingénieur d'études de classe normale, est nommé, à compter du 2 avril 2021, responsable du pôle achats du Service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 2 avril 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon



DEC211875DR01

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Philippe Castelli aux fonctions de responsable par intérim du pôle achats du Service mutualisé d’Île-de-France (IFSeM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC210871DAJ du 15 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif, en matière d’organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Philippe Castelli, ingénieur d’études de classe normale, est nommé responsable par intérim du pôle achats du Service mutualisé d’Île-de-France (IFSeM) à compter du 15 mars 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon





DEC211859INSMI

Décision portant nomination de M. Dominique MOUHANNA aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 839 intitulée « Institut Henri Poincaré » (IHP).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°839 intitulée « Institut Henri Poincaré » et nommant Remy MONASSON directeur adjoint ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2021, M. Dominique MOUHANNA, Professeur à Sorbonne Université, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181905DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 839, en remplacement de M. Remy MONASSON, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

20 MAI 2021


Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC211076DR02

Décision portant nomination de *Mme Françoise POUGEOL*, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité *MOY200* intitulée *Délégation Paris-Centre*

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Paris-Centre;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise POUGEOL, ingénieur d'études hors classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY200 à la date de signature de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 avril 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Veronique DEBISSCHOP



DEC212021DRH

Décision portant nomination de M. Michel GUIDAL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel GUIDAL, DR1, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la direction des ressources humaines (DRH), du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet le conseil sur la politique RH envers la population des chercheurs du CNRS.

Une lettre de mission détaillée est jointe à la présente décision.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel GUIDAL demeure affecté à l'UMR9012.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

28/05/21

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC211721INC

Décision portant nomination de Mme Corinne GOSMINI en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme **Corinne GOSMINI** directrice de recherche de 1^{ère} classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut Chimie, du 15/04/2021 au 14/07/2021 pour 40% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de concourir à l'élaboration de la politique de l'institut de chimie en matière de plateformes en lien avec le/la DAS Infrastructures de recherche et la responsable opérationnelle des IR de l'INC.

Pour l'exercice de cette mission, Mme **Corinne GOSMINI** demeure affectée à l'UMR9168 - Laboratoire de Chimie Moléculaire (LCM), ECOLE POLYTECHNIQUE - route de Saclay - 91128 PALAISEAU CEDEX.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,


28/05/21
Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC211803INSU

Décision portant nomination de Madame Christelle MARLIN aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1er

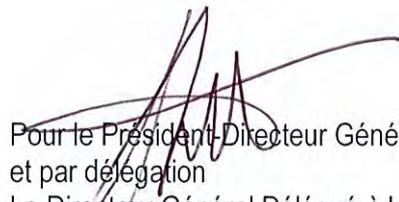
Madame Christelle MARLIN, Professeur des Universités à l'Université Paris-Sud, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2021 au 31/08/2021 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de prendre en charge le secrétariat exécutif de l'alliance AllEnvi.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/05/2021



Pour le Président-Directeur Général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL



DEC211873DR06

Décision portant nomination de Mme Françoise DROUARD, aux fonctions de Responsable de service adjoint du Service du Partenariat et de la Valorisation de la délégation régionale Centre-Est

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} avril 2021, Mme Françoise DROUARD, est nommée aux fonctions de Responsable du service adjointe du Service du Partenariat et de la Valorisation de la délégation régionale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} avril 2021

Pour le président-directeur général et par délégation,

La déléguée régionale
Délégation Centre-Est

Edwige HELMER-LAURENT



DEC211714INSU

Décision portant cessation de fonctions de Corinne LEYVAL et nomination de Raphaël PIK aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service n°3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine » (OTELo)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine » (OTELo) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} mars 2021, il est mis fin aux fonctions de Madame Corinne LEYVAL aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Raphaël PIK, Directeur de Recherche de 1^o classe, est nommé aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mai 2021


Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC211987DRH

Décision portant nomination de Madame Aurélie DE SOUSA aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Aurélie DE SOUSA, Ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, Déléguée Régionale Adjointe à la délégation Rhône Auvergne du CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction déléguée aux cadres supérieurs, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

Sa mission a pour objet l'accompagnement des parcours des responsables administratifs (RA) de laboratoire

Article 2

Du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, Madame Aurélie DE SOUSA, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne du CNRS

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25/05/21

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC211247DR07

Décision portant nomination de M. Olivier BOYRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant création de l'unité mixte n°**UMR5128** intitulée « **Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux** » et nommant **M. Timothy MCKENNA** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5128** en date du 16/03/2021 ;

Considérant que **M. Olivier BOYRON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007** ; .

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Olivier BOYRON, ingénieur de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5128** intitulée « **Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Olivier BOYRON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Olivier BOYRON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

le 16.03.2021



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du directeur de l'École de Chimie, Physique et Électronique de Lyon
Gérard PIGNAULT

CPE LYON
Association Loi 1901 - Labellisée EESPIG
43 bd du 11 Novembre 1918
69616 Villeurbanne cedex
T 04 72 43 17 37 - Fax 04 72 43 16 70
T 391 895 109 00026 - APE 8542 Z

DEC211248DR07

Décision portant nomination de M. Laurent VANOYE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant création de l'unité mixte n°UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux » et nommant M. Timothy MCKENNA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5128 en date du 16 / 03 / 2021 ;

Considérant que M. Laurent VANOYE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation régionale du CNRS les 5 et 6 octobre 2020 et du 18 au 20 janvier 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent VANOYE, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux » à compter du 01/02/2021

M. Laurent VANOYE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent VANOYE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

le 16.03.2021



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du directeur de l'École de Chimie, Physique et Électronique de Lyon
Gérard PIGNAULT
Association Loi 1901 - Labellisée EESPIG
43 bd du 11 Novembre 1918
FD 82077 - 69616 Villeurbanne cedex
TEL 04 72 43 17 37 - Fax 04 72 43 16 70
LUNET 391 895 109 00026 - APE 8542 Z

DEC211382DR07

Décision portant nomination de M. Thomas GEHIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5270** intitulée « **Institut des nanotechnologies de Lyon** » et nommant **M. Bruno MASENELLI** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5270** en date du 19 / 03 / 2021 ;

Considérant que **M. Thomas GEHIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 05 et 06 octobre 2020 et du 18 au 20 janvier 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Thomas GEHIN, ingénieur de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5270** intitulée « **Institut des nanotechnologies de Lyon** » à compter du 01/02/2021

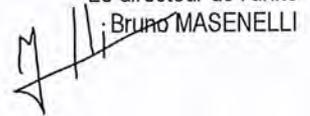
M. Thomas GEHIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Thomas GEHIN** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

le 31/03/2021

Le directeur de l'unité
Bruno MASENELLI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon
Frank DEBOUCK

DEC211451DR08

Décision portant cessation de fonctions de M. Thomas LECAS Assistant de Prévention (AP) au sein de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC182143DR08 du 21 aout 2008 portant nomination de M. Thomas LECAS aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Thomas LECAS, dans l'unité du CNRS n°7344, à compter du 22 mars 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 mars 2021

La Directrice d'Unité
Anne-Lise THOMANN

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC212036DR08

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Olivier CHAZARD aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7344, intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des milieux ionisés (GREMI), dont la directrice est Mme Anne-Lise THOMANN ;

Vu la décision DEC181324DR08 portant nomination de M. Pascal BRAULT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI)

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes.

DECIDE :**Article 1^{er}**

I - Il est mis fin aux fonction de M. Pascal BRAULT, chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7344 à compter du 1^{er} juin 2021.

II - M. Olivier CHAZARD, assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7344 à compter du 1^{er} juin 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 mai 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Anne-Lise THOMANN



DEC211479DR08

Décision portant cessation de fonctions de Mme Cristine GONCALVES, Assistante de Prévention (AP) au sein de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC16311DR08 du 18 janvier 2016 portant nomination de Mme Cristine GONCALVES aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Cristine GONCALVES, dans l'unité du CNRS n°4301, à compter du 1^{er} juin 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 mai 2021

La directrice de l'unité
Mme Eva JAKAB TOTH

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC211853DRH

Décision portant nomination de Mme Marie BOURAOUI aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie BOURAOUI, assistante ingénieure, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines du CNRS, du 10 mai 2021 au 9 mai 2022.

Sa mission a pour objet de venir en appui au service du développement social dans la mise œuvre de la politique sociale en matière de restauration collective. Pour l'exercice de cette mission, Mme Marie BOURAOUI demeure affectée à la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 2

Du 10 mai 2021 au 9 mai 2022, Mme Marie BOURAOUI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25/05/21

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC211764INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) - M. Sébastien CHENU

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) et nommant M. Patrick SIMON, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick SIMON, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2021.

II. M. Sébastien CHENU, Maître de conférences à l'université de Limoges, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC211701INP

Décision portant cessation de fonctions de Madame Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE et nomination de Monsieur Christophe SINTUREL, directeur par intérim, de Monsieur Pascal ANDREAZZA, directeur adjoint par intérim et de Madame Nathalie MATHIEU, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de l'Université d'Orléans ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 25 mars 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. À compter du 1^{er} avril 2021, il est mis fin aux fonctions de Madame Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions.

II. A compter de cette même date :

- Monsieur Christophe SINTUREL, Professeur des Universités à l'Université d'Orléans est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Monsieur Pascal ANDREAZZA, Professeur des Universités à l'Université d'Orléans,
- Madame Nathalie MATHIEU, Maître de conférences à l'Université d'Orléans, sont respectivement nommés directeur adjoint par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 MAI 2021**


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC211044DR10

Décision portant nomination de Mme Iwona NIERENGARTEN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) et nommant M. Frédéric LEROUX en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Iwona NIERENGARTEN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 9 au 11 février 2021 et du 17 au 19 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Iwona NIERENGARTEN, Ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) à compter du 22 mars 2021.

Mme Iwona NIERENGARTEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Iwona NIERENGARTEN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 mars 2021

Le directeur d'unité
Frédéric LEROUX



Frédéric LEROUX
Directeur
UMR 7042 - LIMA
UNISTRA - UHA - CNRS

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT



DEC211045DR10

Décision portant nomination de M. Nicolas KERN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) et nommant M. Frédéric LEROUX en qualité de directeur ;

Considérant que M. Nicolas KERN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 9 au 11 février 2021 et du 17 au 19 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nicolas KERN, Chercheur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) à compter du 22 mars 2021.

M. Nicolas KERN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas KERN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 mars 2021

Le directeur d'unité
Frédéric LEROUX



Frédéric LEROUX
Directeur
UMR 7042 - LIMA
UNISTRA - UHA - CNRS

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT





DEC211052DR10

Décision portant nomination de Mme Jennifer WYTKO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC) et nommant M. Jean WEISS en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Jennifer WYTKO a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 9 au 11 février 2021 et du 17 au 19 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Jennifer WYTKO, Chercheuse, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg (IC) à compter du 22 mars 2021.

Mme Jennifer WYTKO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Jennifer WYTKO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 mars 2021

Le directeur d'unité
Jean WEISS

Jean WEISS
Directeur

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT

DEC211833DAJ

Décision portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er. – Mme Marjorie Fraisse, attachée d'administration d'Etat hors classe, est nommée aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





DECXXXXXXDRXX

Décision portant désignation de M Yoshiharu Nishyama aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR5301 intitulée CERMAV.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC 1513 DGDS du 18/12/2020 nommant M. Laurent Heux directeur de l'unité de recherche UPR5301 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources à M. Yoshiharu Nishyama le 16/03/2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil d'Unité en date du 2 février 2021

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Yoshiharu Nishyama, chargé de recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 2 février 2021.

Article 2 : Missions¹

M. Yoshiharu Nishyama exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 23 avril 2021

Le directeur d'unité
Laurent Heux

D' Laurent HEUX
Directeur du CERMAV

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Isabelle Dhé

¹ [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC210588DR11

Décision portant nomination de Mme. Isabelle MIEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5814 intitulée LAPP

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5814 intitulée LAPP et nommant M. Giovanni LAMANNA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5814¹ en date du 16/03/2021 ;

Considérant que Mme. Isabelle MIEVRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes les 04, 11 et 18/05/2017 ainsi que 8 modules complémentaires (jeudis de la sécurité 2017),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle MIEVRE, (IR2), est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5814 intitulée LAPP, à compter du 01/12/2020.

Mme Isabelle MIEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle MIEVRE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Annecy, le 16 mars 2021

Le directeur de l'unité
M. Giovanni LAMANNA

Laboratoire d'Annecy
de Physique des Particules
Giovanni LAMANNA
Directeur



Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC211857DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric RAGOUCY AUBEZON assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR 5108 intitulée LAPTH**LE DIRECTEUR**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160153DR11 du 04/02/2016 portant nomination de M. Eric Ragoucy Aubezon aux fonctions d'AP,

DECIDE :**Article 1^{er} :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Eric Ragoucy Aubezon, dans l'unité UMR 5108 intitulée LAPTH à compter du 30 avril 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Annecy, le 17 mai 2021

Le directeur de l'unité
M. Luc FRAPPAT

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC211891INP

Décision portant nomination de M. Florent Calvo en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Florent Calvo, directeur de recherche de deuxième classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2021 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi scientifique des groupements et des fédérations de recherche pour l'INP.

Pour l'exercice de cette mission, M. Florent Calvo demeure affecté à l'UMR5588 – Laboratoire Interdisciplinaire de physique (LiPhy) – Université Grenoble Alpes – 140 avenue de la Physique – BP87 – 38402 Saint Martin d'hères CEDEX.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/05/21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC210894DR11

Décision portant nomination de Mme Isabelle Jeacomine aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC 1513 DGDS du 18/12/2020 nommant M. Laurent Heux directeur de l'unité de recherche UPR5301 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 02/02/2021.

Considérant que Mme. Isabelle Jeacomine a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes les 28/04, 05/05 et 19/05 2015 et 12 modules des jeudis de la sécurité.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme. Isabelle Jeacomine, Ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR 5301, à compter du 02/02/2021.

Mme Isabelle Jeacomine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle Jeacomine est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 23 avril 2021

Le directeur de l'unité
Laurent Heux

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS



D' Laurent HEUX
Directeur du CERMAV



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210893DR11

Décision portant nomination de M. Patrick Perez aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC 1513 DGDS du 18/12/2020 nommant M. Laurent Heux directeur de l'unité de recherche UPR5301 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 02/02/2021.

Considérant que M. Patrick Perez a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes du 9,10, 11, 30,31 mars et 1^{er} avril 1998.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrick Perez, Ingénieur d'étude est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR 5301, à compter du 02/02/2021.

M Patrick Perez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick Perez est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

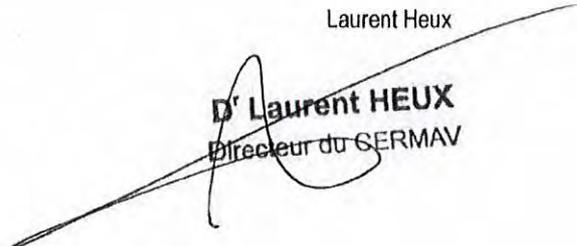
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 23 avril 2021

Le directeur de l'unité

Laurent Heux

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS



D' Laurent HEUX
Directeur du CERMAV

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)





DEC210892DR11

Décision portant nomination de Mme Patricia Chaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC 1513 DGDS du 18/12/2020 nommant M. Laurent Heux directeur de l'unité de recherche UPR5301 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 02/02/2021. ;

Considérant que Mme. Patricia Chaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes les 13, 14, 15 novembre et 11, 12, 13 décembre 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme. Patricia Chaud, Assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR5301, à compter du 02/02/2021.

Mme Patricia Chaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Patricia Chaud est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 23 avril 2021

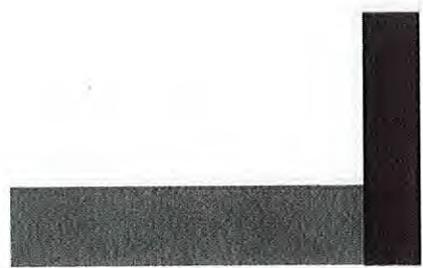
Le directeur de l'unité

Laurent Heux

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS

D' Laurent HEUX
Directeur du CERMAV

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC211909DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sylvie Menehould CHATAIGNIER assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140309DR12 du 18 avril 2018 portant nomination de Mme Sylvie Menehould CHATAIGNIER aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Sylvie Menehould CHATAIGNIER dans l'unité du CNRS n°UMR3495, à compter du 1^{er} juin 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 mai 2021

Le directeur de l'unité
M. Livio DE LUCA

Visa de la déléguée régionale du CNRS
M. Ghislaine GIBELLO



DEC211720INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame Valérie MICHOTÉY, directrice adjointe et portant nomination de Messieurs Thomas CHANGEUX et Julien TOUBOUL aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°7294 intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie » (M.I.O)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 portant renouvellement de l'UMR 7294 « Institut Méditerranéen d'Océanologie » et portant nomination de M. Richard SEMPERE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. A compter du 1^{er} janvier 2021, il est mis fin aux fonctions de Madame Valérie MICHOTÉY, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7294 intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie ».
- II. A compter de cette même date, Monsieur Thomas CHANGEUX, Ingénieur de Recherche à l'IRD, et Monsieur Julien TOUBOUL, Professeur d'Université à l'Université de TOULON sont nommés aux fonctions de Directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC211088DR12

Décision portant nomination de Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix- Marseille (BIAM)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181954INSB portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix- Marseille (BIAM) et nommant M. David PIGNOL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7265 en date du 19/03/2021 ;

Considérant que Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS DR12 à Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix- Marseille (BIAM), à compter du 1^{er} mars 2021.

Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sain-Paul-lez-Durance, le 2 avril 2021

Le directeur de l'unité
M. David PIGNOL

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

Visa du directeur du CEA, Centre de Cadarache
M. Jacques VAYRON



DEC211750INEE

Décision portant nomination de Mme Virginie Baldy, aux fonctions de directrice adjointe par intérim de **l'unité mixte de recherche UMR7263** intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche n°7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) » ;

Vu la décision DEC191883DGDS en date du 15 juillet 2019 portant nomination de Mme Catherine Fernandez et de M. Thierry Dutoit respectivement aux fonctions de directrice et directeur adjoint de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 4 février 2021, Mme Virginie Baldy, Professeure à l'Université d'Aix-Marseille, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC211851DRH

Décision portant nomination de Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE, assistante ingénieure, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines du CNRS, du 10 mai 2021 au 9 mai 2022.

Sa mission a pour objet de venir en appui au service du développement social dans la mise œuvre de la politique sociale en matière de restauration collective. Pour l'exercice de cette mission, Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE demeure affectée à la délégation régionale Occitanie Est.

Article 2

Du 10 mai 2021 au 9 mai 2022, Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25/05/21

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC211703INEE

Décision portant nomination de Mme Frédérique Viard en qualité de Chargée de Mission Institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :**Article 1**

Mme Frédérique Viard, Directrice de Recherche de 1ère classe, est nommée Chargée de Mission Institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le pilotage et le suivi des actions liées aux océans, en lien avec les autres instituts du CNRS, de façon à favoriser l'émergence d'une stratégie commune pour la recherche sur les océans, et pour renforcer la mise en place d'actions coordonnées visant à aider la structuration de la communauté et favoriser l'interdisciplinarité. A ce titre, Frédérique Viard représentera le CNRS-InEE au sein de la Taskforce Océan du CNRS et de divers autres groupes de travail. A l'échelle internationale, sa mission visera à représenter le CNRS-InEE dans le bureau du KAN Ocean de Future Earth et en assurer son déploiement.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Frédérique Viard demeure affectée à l'UMR5554 Institut des Sciences de l'Évolution de Montpellier (ISEM) – Université de Montpellier - site du Triolet Bât 22, place Eugène Bataillon, BP 065, 34095 Montpellier cedex 5.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/05/2021



Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

DEC211702INEE

Décision portant nomination de M. Nicolas Mouquet en qualité de Chargé de Mission Institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :**Article 1**

M. Nicolas Mouquet, Directeur de Recherche de 2ème classe, est nommé Chargé de Mission Institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022 pour 50% de son temps de travail.

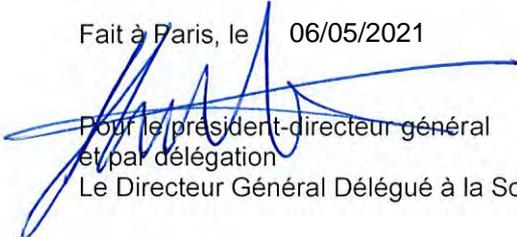
Sa mission a pour objet le suivi des actions Biodiversité au sein de la FRB ainsi que la représentation de l'INEE et du CNRS auprès des partenaires de la direction de la FRB. Placé auprès de la FRB, outre sa charge de suivi des actions du CESAB, la tâche confiée à Nicolas Mouquet portera sur l'animation, le pilotage et le suivi des actions scientifiques de synthèse à travers les orientations et priorités définies par le CS et le CA de la FRB.

Pour l'exercice de cette mission, M. Nicolas Mouquet demeure affecté à UMR9190 Biodiversité Marine, Exploitation et Conservation (MARBEC) – Université de Montpellier - Case courrier 093, place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier cedex 5.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/05/2021



Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

DEC211537DR13

Décision portant nomination de Mme Sandra VAN EXTER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5243 intitulée Géosciences Montpellier

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDC portant renouvellement de l'unité mixte n° 5243 intitulée Géosciences Montpellier et nommant M. Benoît ILDEFONSE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5243 en date du 02/12/2000 ;

Considérant que Mme Sandra VAN EXTER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 01/03/2002 au 30/04/2002

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandra VAN EXTER, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5243 intitulée Géosciences Montpellier, à compter du 01/02/2021 ;

Mme Sandra VAN EXTER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Sandra VAN EXTER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 30/03/2021

Le directeur de l'unité
Benoît ILDEFONSE

Visa du délégué régional du CNRS



DEC210639DR13

Décision portant nomination de M Gilles HERNANDEZ aux **fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8521** intitulée PROMES

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201513DGDS portant renouvellement de l'unité propre n° 8521 intitulée PROMES et nommant Mme Françoise BATAILLE en qualité de directrice ;

Considérant que M. Gilles HERNANDEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Perpignan Via Domitia du 30/01/2017 au 30/03/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Gilles HERNANDEZ, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8521 intitulée PROMES, à compter du 01/01/2021 ;

M. Gilles HERNANDEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gilles HERNANDEZ, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier., le 28/01/2021,

La directrice de l'unité
Françoise BATAILLE

Visa du délégué régional du CNRS



DEC210638DR13

Décision portant nomination de M **Marc GARRABOS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8521** intitulée PROMES

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201513DGDS portant renouvellement de l'unité propre n° 8521 intitulée PROMES et nommant Mme Françoise BATAILLE en qualité de directrice ;

Considérant que M Marc GARRABOS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 1995 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M Marc GARRABOS, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8521 intitulée PROMES, à compter du 01/01/2021 ;

M Marc GARRABOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Marc GARRABOS, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier., le 28/01/2021,

La directrice de l'unité
Françoise BATAILLE

Visa du délégué régional du CNRS



DEC210189DR13

Décision portant nomination de Mme Sylvie CHOBLET THERY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3456 intitulée BIOCAMPUS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 nommant M. Julien CAU directeur de l'unité de recherche n°3426 ;

Considérant que Mme Sylvie CHOBLET THERY a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 14 au 16 octobre 2019 et du 18 au 19 novembre 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie CHOBLET THERY, IE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3426, à compter du 01/01/2021 ;

Mme Sylvie CHOBLET THERY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie CHOBLET THERY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11/01/2021

Le directeur de l'unité
Julien CAU

Visa du délégué régional du CNRS



DEC210186DR13

Décision portant nomination de M. Dominique HADDOU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3456 intitulée BIOCAMPUS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 nommant M. Julien CAU directeur de l'unité de recherche n°3426 ;

Considérant que M. Dominique HADDOU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Montpellier du 16-17-18 mai 2011 au 6-7-8 juin 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Dominique HADDOU, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3426, à compter du 01/01/2021 ;

M. Dominique HADDOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dominique HADDOU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11/01/2021

Le directeur de l'unité
Julien CAU

Visa du délégué régional du CNRS



DEC211775DR15

Décision portant nomination de M. Arnaud CAILLO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA).**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA) et nommant Mme Anne DELAGNES en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5199¹ en date du 15 avril 2021 ;

Considérant que M. Arnaud CAILLO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 22 au 23 septembre 2008 et du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Arnaud CAILLO, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA), à compter du 1^{er} juin 2021.

M. Arnaud CAILLO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Arnaud CAILLO, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 3 mai 2021

La directrice de l'unité

Anne DELAGNES

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

DEC211770DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain QUEFFELEC, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA).

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161424DR15 du 21 juin 2016 portant nomination de M. Alain QUEFFELEC aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alain QUEFFELEC, dans l'UMR 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA), à compter du 31 mai 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 19 avril 2021

La directrice de l'unité

Anne DELAGNES

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC211654DR15

Décision portant nomination de M. Jacques Daleas, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR6031 intitulée Transitions énergétiques et environnementales (TREE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'UMR6031 intitulée Transitions énergétiques et environnementales (TREE), dont le directeur est M. Xavier Arnaud de Sartre ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jacques Daleas, Ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR6031 intitulée Transitions énergétiques et environnementales (TREE) à compter du 1^{er} avril 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} avril 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Xavier Arnault de Sartre



DEC211427DR15

Décision portant nomination de Mme Mélanie FABRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201515DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) et nommant M. Daniel CHOQUET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5297¹ en date du 19/05/2021 ;

Considérant que Mme Mélanie FABRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 19 et 21 janvier 2021, les 22 et 23 février 2021 et les 9 et 18 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Mélanie FABRE, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS), à compter du 1^{er} avril 2021.

Mme Mélanie FABRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Mélanie FABRE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 23 mars 2021

Le directeur de l'unité

Daniel CHOQUET

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

¹Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC212052DR15

Décision portant nomination de Mme Laurence Chevillot aux fonctions de responsable du service communication de la délégation Aquitaine

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC181596DAJ du 18 juillet 2018 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laurence Chevillot, ingénieure d'études, est nommée, à compter du 1^{er} juin 2021, responsable du service communication de la délégation Aquitaine en remplacement de Mme Claire Gouny, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Talence, le 31 mai 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermès



DEC211632INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Lambert JOIN et portant nomination de Monsieur Laurent MICHON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n°3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers-REUNION » (OSU-R)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC193324DGDS du 23 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers-REUNION » (OSU-R) et nommant Monsieur Jean-Pierre CAMMAS aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. A compter du 26 janvier 2021, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jean-Lambert JOIN, directeur adjoint de l'unité mixte de service n°3365 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers-REUNION » (OSU-R)
- II. A compter de cette même date, Laurent MICHON, Professeur de 1^{ère} classe à l'Université de la Réunion est nommé au fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mai 2021


Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC211898DR16

Décision portant nomination de M. Nicolas FABIANI aux fonctions de Responsable Adjoint du Service Technique Informatique et Logistique de la délégation Paris Michel-Ange.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180341DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Hélène MAURY, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

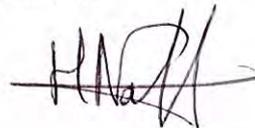
M. Nicolas FABIANI, est nommé, à compter du 1^{er} mars 2021 Responsable Adjoint du Service Technique Informatique et Logistique de la délégation Paris Michel-Ange.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 mai 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Hélène MAURY



DEC211560INEE

Décision portant nomination de M. José Zambonino aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6539 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin (LEMAR) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6539 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin (LEMAR) » et nommant M. Luis Tito de Morais directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} février 2021, M. José Zambonino, cadre de recherche à l'Ifremer, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021, en remplacement de M. Pierre Boudry, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190226DR19

Décision portant nomination de Mme. Carole BRUNAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6030 intitulée ISTCT : Imagerie et Stratégies Thérapeutiques des Pathologies Cérébrales et Tumorales.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC181899DGDS du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam Bernaudin, directrice de L'UMR6030 ISTCT ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie-recherche option « sources radioactives scellées » et « sources radioactives non scellées » délivré à Mme Carole BRUNAUD le 18 juin 2018 par l'université de Caen Normandie.

Vu l'avis favorable du CHSCT du 11/10/2018

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Carole Brunaud, Ingénieure d'études CNRS, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/06/2018.

Article 2 : Missions¹

Mme Carole Brunaud exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail pour les activités de radiochimie et de radiobiologie.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Carole Brunaud sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



département Normandie

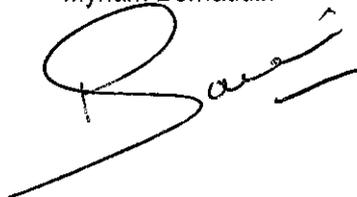
www.dr19.cnrs.fr

Unicité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

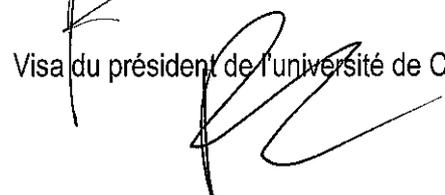
+33 (0) 2 31 43 45 00
+33 (0) 2 31 44 86 56

Fait à Caen le 11/01/2019

La directrice de l'unité UMR6030
Myriam Bernaudin

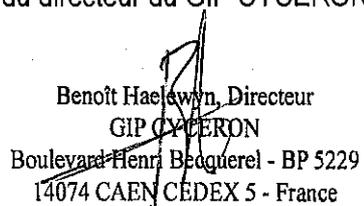


Visa de la déléguée régionale du CNRS



Visa du président de l'université de CAEN

Visa du directeur du GIP CYCERON



Benoît Haeléwyn, Directeur
GIP CYCERON
Boulevard Henri Becquerel - BP 5229
14074 CAEN CEDEX 5 - France

DEC193040DR19

Décision portant nomination de M. Jérôme DELAMARE aux fonctions de Conseiller en RadioProtection (CRP) de l'UMR¹ 6030 intitulée ISTCT : Imagerie et Stratégie Thérapeutiques des Pathologies Cérébrales et Tumorales.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC181899DGDS du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam Bernaudin, directrice de l'unité UMR 6030 ;

Vu le certificat de formation de Personne Compétente en Radioprotection de niveau 2 dans les secteurs d'activité médical et industrie ; options « *sources radioactives scellées incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayons X et les accélérateurs de particules* » et « *sources radioactives non scellées incluant les sources nécessaires à leur contrôle* » délivré à M. Jérôme Delamare le 01 mai 2016 par l'université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 23 novembre 2016 ;

Vu le décret N°2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jérôme Delamare, Technicien Supérieur Spécialisé CEA, est nommé Conseiller en RadioProtection responsable des installations accueillant le cyclotron et les activités de radiochimie pour une durée de 5 ans à compter du 01 octobre 2019.

Article 2 : Missions²

M. Jérôme Delamare exerce les missions de Conseiller en RadioProtection pour les installations du GIP CYCERON accueillant le cyclotron et les activités de radiochimie.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Normandie

www.dr19.cnrs.fr

Unité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

T. +33 (0) 2 31 43 45 00
F. +33 (0) 2 31 44 86 56

M. Jérôme DELAMARE assure, depuis septembre 2019 et jusqu'au retour de Mme Marie-Lène Gaab, les missions de Conseiller en RadioProtection d'établissement pour la prise en charge du dossier de renouvellement de l'autorisation ASN E015004. Il assurera la coordination du dossier de renouvellement de l'autorisation ASN E015004. Il sera l'interlocuteur pour tout échange lié à ce dossier et en particulier vis-à-vis des inspecteurs de l'ASN et de la DTS (instruction du dossier de renouvellement, inspection sur site, lettre de suite d'inspection, autorisation...). Cette mission temporaire fait l'objet d'une nomination au 2 septembre 2019 par M. Benoit HAELEWYN, directeur d'établissement et responsable de l'activité nucléaire du GIP CYCERON.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jérôme Delamare sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 2 décembre 2019

La directrice d'unité
Myriam bernaudin

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du CEA

Visa du président de l'Université de Caen Normandie

Visa du directeur du GIP CYCERON et responsable de l'activité nucléaire

DEC200020DR19

Décision portant nomination de Mme Muriel BOILET aux fonctions d'assistante de prévention au sein la Délégation Normandie – MOY1900

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la décision n° DEC181979DAJ du 26 octobre 2018 nommant Mme Christine BRUNEL Déléguée régionale pour la Normandie;

Vu l'information faite en assemblée générale le 17 décembre 2019 ;

Considérant que Mme Muriel BOILET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSA de Rouen du 26 au 28 février 2018 et du 26 au 27 mars 2018.

DECIDE :

Article 1er : Mme Muriel BOILET, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein la Délégation Normandie – MOY1900- à compter du 1^{er} janvier 2020;

Mme Muriel BOILET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Muriel BOILET est placée sous l'autorité de la déléguée régionale, Mme Christine BRUNEL.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 06/01/2020

CNRS
Délégation Normandie
Unicité
14 rue Alfred Kastler
14052 Caen Cedex 4
T. 02 31 43 45 00
www.cnrs.fr/normandie

La Déléguée Régionale
du CNRS Normandie

Mme Christine BRUNEL



DEC200021DR19

Décision portant cessation de fonctions de Mme Béatrice TOFONI assistante de prévention (AP) au sein de la Délégation Normandie – MOY1900**LA DELEGUEE REGIONALE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC 170115DR19 du 02/01/2017 portant nomination de Mme Béatrice TOFONI aux fonctions d'AP,

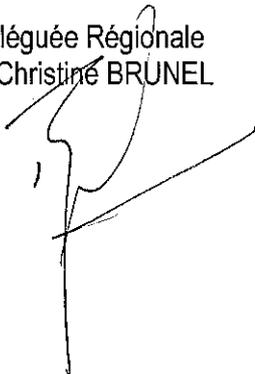
DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Béatrice TOFONI, au sein de la Délégation Normandie – MOY1900 à compter du 31/12/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 06/01/2020

La Déléguée Régionale
Mme Christine BRUNEL



DEC200883DR19

Décision portant nomination de M Franck LELONG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6143 intitulée Morphologie Continentale et Côtière (M2C).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 6143 intitulée Morphologie Continentale et Côtière (M2C).

Vu la décision n° DEC192670INSU nommant M. Laurent DEZILEAU en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6143 ;

Considérant que M Franck LELONG a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, du 13 au 15 mai 1996 et du 25 au 27 septembre 1996.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Franck LELONG, Assistant Ingénieur CNRS, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6143 Morphologie Continentale et Côtière (M2C), à compter du 01 janvier 2020.

M. Franck LELONG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Franck LELONG est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 mars 2020
Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Mme Christine BRUNEL

Le Directeur de l'unité de l'unité
M. Laurent DEZILEAU

Visa du Président de l'Université
de Caen Normandie
M. Pierre DENISE





DEC200883DR19

Décision portant nomination de M Franck LELONG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6143 intitulée Morphologie Continentale et Côtière (M2C).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 6143 intitulée Morphologie Continentale et Côtière (M2C).

Vu la décision n° DEC192670INSU nommant M. Laurent DEZILEAU en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6143 ;

Considérant que M Franck LELONG a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, du 13 au 15 mai 1996 et du 25 au 27 septembre 1996.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Franck LELONG, Assistant Ingénieur CNRS, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6143 Morphologie Continentale et Côtière (M2C), à compter du 01 janvier 2020.

M. Franck LELONG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Franck LELONG est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 01/10/2020

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université de Caen Normandie

Le Directeur de l'unité M2C
M. Laurent DEZILEAU

Pr le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
par Intérim

Alain PROD'HOMME





DEC202136DR19

Décision portant nomination de M. Victor PIERRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6072 intitulé Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 6072 intitulé Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC).

Vu la décision n° DEC191609INSI nommant M. Christophe ROSENBERGER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6072 ;

Considérant que M. Victor PIERRON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 15 au 17/09/2020 à Caen et du 29/09/2020 au 01/10/2020 à Orléans par le CERFOS.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Victor PIERRON, Ingénieur d'Etude CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6072 intitulé Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC), à compter du 1^{er} octobre 2020.

M. Victor PIERRON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Victor PIERRON est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 1^{er} décembre 2020

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Mme Christine BRUNEL

Visa du Président de l'Université
de Caen Normandie

Le Directeur de l'unité
M. Christophe ROSENBERGER

Visa du Directeur de l'ENSICAEN

Pr le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
par intérim

Alain PROD'HOMME

Le Directeur de l'ENSICAEN

Jean-François HAMET

DEC202363DR19

Décision portant nomination de M. Franck DARDY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201037INP portant nomination de Mme Isabelle MONNET en qualité de directrice par intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6252 ;

Considérant que M. Franck DARDY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée les 15,16 et 17 septembre 2020 à Caen et du 29 septembre 2020 au 1er octobre 2020 à Orléans par le CERFOS,

DECIDE :

Article 1er : M. Franck DARDY, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP, à compter du 1er octobre 2020.

M. Franck DARDY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Franck DARDY est placé directement sous l'autorité de la directrice de l'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 7 octobre 2020

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Mme Christine BRUNEL



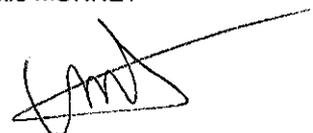
Visa du Président de l'Université
de Caen Normandie

Pr le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
par intérim

Alain PROD'HOMME



La Directrice de l'unité
Isabelle MONNET



Visa du Directeur de l'ENSICAEN





DEC210624 DR19

Décision portant nomination de M. Thierry BEEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201037INP portant nomination de Mme Isabelle MONNET en qualité de directrice par intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6252 ;

Considérant que M. Thierry BEEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen le 4 mai 1999,

DECIDE :

Article 1er : M. Thierry BEEN, Technicien, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP (site Ensicaen et Site Ganil), à compter du 02/01/2021.

M. Thierry BEEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry BEEN est placé directement sous l'autorité de la directrice de l'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 21/01/2021

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Mme Christine BRUNEL

La Directrice de l'unité
Isabelle MONNET

Visa du Président de l'Université
de Caen Normandie

Visa du Directeur de l'ENSICAEN

Pr le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
par intérim

Le Directeur de l'ENSICAEN

Alain PROD'HOMME

Jean-François HAMET



DEC210625DR19

Décision portant nomination de M. Franck LEMARIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201037INP portant nomination de Mme Isabelle MONNET en qualité de directrice par intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6252 ;

Considérant que M. Franck LEMARIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen du 15 au 17 octobre 2007 et du 7 au 9 novembre 2007,

DECIDE :

Article 1er : M. Franck LEMARIE, Technicien, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP ((site Ensicaen et Site Ganil), à compter du 02/01/2021.

M. Franck LEMARIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Franck LEMARIE est placé directement sous l'autorité de la directrice de l'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 21/01/2021

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Mme Christine BRUNET

Visa du Président de l'Université
de Caen Normandie

Pr le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
par intérim

Alain PROD'HOMME

La Directrice de l'unité
Isabelle MONNET

Visa du Directeur de l'ENSICAEN

Le Directeur de l'ENSICAEN

Jean-François HAMET

DEC211814DAJ

Décision modifiant la décision DEC180346DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC180346DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC211813DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Laure Colin aux fonctions de responsable par intérim du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Aux visa de la décision DEC180346DAJ susvisée, les termes « **Vu** la décision DEC133134DAJ du 17 décembre 2013 portant nomination de Mme Gwendoline Joly-Jagot aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ; » sont supprimés et remplacés par les termes suivants : « **Vu** la décision DEC211813DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Laure Colin aux fonctions de responsable par intérim du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ; ».

Art. 2 – A l'article 3 de la décision DEC180346DAJ susvisée, les termes « Mme Gwendoline Joly-Jagot » sont remplacés par les termes « Mme Marie-Laure Colin ».

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201926DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises (DRE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC192927DAJ du 12 novembre 2019 portant nomination de Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises ;

Vu la décision DEC192928DAJ du 12 novembre 2019 portant délégation de signature à Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises (DRE) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Carole Chrétien, directrice des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS :

- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
- les accords de confidentialité avec des partenaires industriels en vue de la conclusion d'un accord-cadre.

Art. 2. – La décision DEC192928DAJ du 12 novembre 2019 est abrogée par la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211947DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Lecheminant, directeur de l'Institut de Physique par intérim

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement unités du CNRS ;

Vu la décision DEC200107DAJ du 30 janvier 2020 portant nomination de Mme Laurence Decker-Jugie aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Physique ;

Vu la décision DEC211940DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur de l'Institut de Physique par intérim ;

DECIDE:

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} juin 2021, dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Philippe Lecheminant, directeur de l'Institut de Physique par intérim, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des unités de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des unités d'appui et de recherche sans partenaire ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;



- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Lecheminant, directeur de l'Institut de Physique par intérim, délégation est donnée à Mme Laurence Decker-Jugie, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211897DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC211896DAJ portant nomination de Mme Christelle Roy aux fonctions de directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

DECIDE :

Article 1er. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Christelle Roy, directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les accords de coopération scientifique avec des partenaires académiques de l'espace européen et hors espace européen à l'exception de ceux entrant dans le champ de compétence des délégués régionaux ou de ceux créant une unité de recherche du CNRS.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211555DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Sihlé, directeur de l'UPR299 intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181906 du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPR299, intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), dont le directeur est Monsieur Nicolas Sihlé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Sihlé, directeur de l'UPR299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Sihlé, délégation de signature est donnée à Madame Olivia Aubriot, chargée de recherche hors classe, et à Madame Bernadette Sellers, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC211115DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211556DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique Vrel, directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UPR3407, intitulée " Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux " (LSPM), dont le directeur est Monsieur Dominique Vrel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique Vrel, à l'effet de signer, au nom du(de la) déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique Vrel, délégation de signature est donnée à Monsieur Damien Faurie, maitre de conférences, et à Madame Nathalie Duros, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC21104DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211572DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laurence Guernalec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8202 intitulée « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8202 intitulée « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL), dont la directrice est Madame Sophie Vassilaki ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laurence Guernalec, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Sophie Vassilaki

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211577DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Basma Daouadi Guinefollau, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2093 intitulé « Groupe de recherche sur l'action multilatérale » (GRAM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création du GDR2093 intitulé « Groupe de recherche sur l'action multilatérale » (GRAM), dont le directeur est Monsieur Frédéric Ramel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Basma Daouadi Guinefollau, assimilée catégorie A de la fonction publique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Basma Daouadi Guinefollau, délégation est donnée à Madame Ewa Kulesza, assimilée catégorie A de la fonction publique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Frédéric Ramel

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211578DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Paul Gradwohl pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3607 intitulé « Connaissance de l'Europe médiane (CEM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement du GDR3607 intitulé « Connaissance de l'Europe médiane (CEM) », dont la directrice est Madame Emmanuelle Boulineau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Paul Gradwohl, professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Emmanuelle Boulineau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211581DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Céline Ferlita pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2259 intitulée « Appui à la recherche et diffusion des savoirs » (ARDIS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201884INSHS du 9 décembre 2020 portant modification de l'intitulé de l'UPS2259-CLT (cultures, langues, textes) à ARDIS (appui à la recherche et diffusion des savoirs) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Céline Ferlita, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline Ferlita, délégation est donnée à Monsieur Mourad Aouini, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline Ferlita et de Monsieur Mourad Aouini, délégation est donnée à Monsieur Jean-Baptiste Maistre, technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Bernard Weiss

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211582DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laure Petrucci pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), dont la directrice est Madame Frédérique Bassino ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laure Petrucci, professeure de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Frédérique Bassino

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211585DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien Yvonnez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8208 intitulée « Modélisation et simulation multi-échelle » (MSME)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR8208, intitulée « Modélisation et simulation multi-échelle » (MSME), dont la directrice est Madame Céline Léonard-Destaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Julien Yvonnez, professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Céline Léonard-Destaud

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211586DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Véronique Puelle pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8245 intitulée « Unité de recherche migration et société » (URMIS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8245, intitulée « Unité de recherche migration et société » (URMIS), dont la directrice est Madame Swanie Potot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique Puelle, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Puelle, délégation est donnée à Monsieur Denis Vidal, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Puelle et de Monsieur Denis Vidal, délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc Primon, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Swanie Potot

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211590DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Simon Cordonnier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), dont le directeur est Monsieur Olivier Borraz ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Simon Cordonnier, assimilé catégorie A de la fonction publique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Simon Cordonnier, délégation est donnée à Madame Tassnim Lesguillons, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Olivier Borraz

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211591DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Charlot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7154 intitulée « UMR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMR) »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7154 intitulée « UMR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMR) », dont le directeur est Monsieur Marc Chaussidon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine Charlot, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Charlot, délégation est donnée à Monsieur Gauthier Hulot, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Marc Chaussidon

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211597DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Virginie Maouchi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7219 intitulée « Sciences - Philosophie – Histoire » (SPHERE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7219 intitulée « Sciences - Philosophie – Histoire » (SPHERE), dont la directrice est Madame Sabine Rommevaux-Tani ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Virginie Maouchi, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie Maouchi, délégation est donnée à Madame Cristina Cerami, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Sabine Rommevaux-Tani

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211601DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Doye pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'UMR7592, intitulée « Institut Jacques Monod », dont le directeur est Monsieur Michel Werner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie Doye, directrice de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Doye, délégation est donnée à Madame Christine Benichou, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Doye et de Madame Christine Benichou, délégation est donnée à Monsieur Stéphane Hoyez, ingénieur d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Michel Werner

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211603DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie Fournier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7597 intitulée « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'UMR7597, intitulée « Histoire des Théories Linguistiques », dont la directrice est Madame Anne Grondeux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie Fournier, professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Anne Grondeux

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211604DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie Koutousov pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8253 intitulée « Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche » (INEM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8253, intitulée « Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche » (INEM), dont la directrice est Madame Fabiola Terzi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sophie Koutousov, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Koutousov, délégation est donnée à Madame Josiane Sage-Preat, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Koutousov et de Madame Josiane Sage-Preat, délégation est donnée à Madame Léa Didace, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Koutousov, de Madame Josiane Sage-Preat et de Madame Léa Didace, délégation est donnée à Madame Amal Zardoune, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Fabiola Terzi



DEC211626DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Marie Bacon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8045 intitulée « De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité » (BABEL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, portant création de l'unité UMR8045, intitulée « De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité » (BABEL), dont le directeur est Monsieur Bertrand Ludes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie Bacon, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Bertrand Ludes

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211645DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jamal Najim, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR8049 intitulée « Laboratoire d'informatique Gaspard-Monge » (LIGM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC183157INS2I portant nomination de Monsieur Stéphane Vialette à la direction de l'UMR8049 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jamal Najim, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jamal Najim, délégation est donnée à Madame Corinne Palescandolo, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne la Vallée, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Stéphane Vialette

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211646DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane Jaffard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191098INSMI du 17 juin 2019 portant nomination de Monsieur Olivier Guédon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA) à compter du 01/09/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Jaffard à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane Jaffard, délégation est donnée à Monsieur François Bouchut, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne La Vallée, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Olivier Guédon

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211647DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe Basset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9007 intitulée « Laboratoire électronique, système de communication et microsystèmes » (ESYCOM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement de l'UMR9007, intitulée « Laboratoire électronique, système de communication et microsystèmes » (ESYCOM), dont le directeur est Monsieur Jean-Marc Laheurte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Basset, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Basset, délégation est donnée à Madame Laurence Layani, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Jean-Marc Laheurte

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211648DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Karim Benihoud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU), dont la directrice est Madame Catherine Brenner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Karim Benihoud, professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karim Benihoud, délégation est donnée à Madame Isabelle Croquison, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Catherine Brenner

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211649DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Filippo Rosselli pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9019 intitulée « Intégrité du génome et cancers »

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement de l'UMR9019, intitulée « Intégrité du génome et cancers », dont la directrice est Madame Patricia Kannouche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Filippo Rosselli, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Filippo Rosselli, délégation est donnée à Madame Françoise Royer, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Filippo Rosselli et de Madame Françoise Royer, délégation est donnée à Madame Christelle Bouchot, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Patricia Kannouche

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211651DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Soraya Boudia pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8211 intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société » (CERMES 3)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8211 intitulée « Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société » (CERMES 3), dont la directrice est Madame Catherine Bourgain ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Soraya Boudia, professeure des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Soraya Boudia, délégation est donnée Monsieur Maurice Cassier, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Soraya Boudia et de Monsieur Maurice Cassier, délégation est donnée à Madame Aude Beliard, maîtresse de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Soraya Boudia, de Monsieur Maurice Cassier et de Madame Aude Beliard, délégation est donnée à Monsieur Jean-Guy Gay, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Catherine Bourgain

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211769DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant » (LAPSYDE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8240 intitulée « Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant » (LAPSYDE), dont le directeur est Monsieur Grégoire Borst ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Grégoire Borst, directeur de l'UMR8240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégoire Borst, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier Houdé, professeur des universités, et à Madame Claire Pruvot, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211166DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211906DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Charles Desfrançois, directeur de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), dont le directeur est Monsieur Philippe Batifoulier ;
Vu la décision DEC210838INSHS du 19 avril 2021, portant nomination de M. Charles Desfrançois aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 30 juin 2021.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Charles Desfrançois, directeur de l'UMR7234, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à



l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC182732DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2021

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211907DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Charles Desfrançois, directeur de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), dont le directeur est Monsieur Philippe Batifoulier ;
Vu la décision DEC210838INSHS du 19 avril 2021, portant nomination de M. Charles Desfrançois aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 30 juin 2021.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Charles Desfrançois, directeur de l'UMR7234, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC211906DR01 du 1^{er} janvier 2021 et N° DEC211182DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211910DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225 intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » (LARCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8225, intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones », dont la directrice est Madame Cécile Roudeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile Roudeau, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christian Vinel, maître de conférences, et à Madame Corinne Hamel, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC211222DR01 du 15 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211099DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi, directeur de l'unité UMR8584 « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
- Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM), dont le directeur est Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi, directeur de l'UMR8584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel Hurel, directeur de recherche, et à Madame Brigitte Tambrun-Krasker, directrice de recherche, Mme Pascale Elivon, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC171198DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211184DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé Petite, directeur de l'UMR7052 intitulée « Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-articulaires (B3OA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018, approuvant le renouvellement de l'UMR7052 intitulée « Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Biomécanique Ostéo-articulaires (B3OA) », dont le directeur est Monsieur Hervé Petite ;

Vu la décision DEC190131INSIS du 22 janvier 2019, portant modification de l'intitulé de l'UMR7052 devenant ainsi « Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-articulaires (B3OA) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hervé Petite, directeur de l'UMR7052, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Petite, délégation de signature est donnée à Monsieur Nathanael Larochette, assistant ingénieur, à Madame Delphine Logeart-Avramoglou, chargée de recherche, à Monsieur Morad Bensidhoum, chargé de recherche, et à Madame Christine Chappard, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190655DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211446DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Berthe, directrice du GDR3475 intitulé « Analyse multifractale et auto-similarité (AMA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie Berthe, directrice du GDR3475, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211511DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Géraldine Aïdan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7106 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC183254DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7106, intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA), dont le directeur est Monsieur Yves Surel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Géraldine Aidan, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Yves Surel

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211512DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur James Costa pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale » (LACITO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), dont le directeur est Monsieur Alexis Michaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur James Costa, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur James Costa, délégation est donnée à Madame Anissa Forget, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Alexis Michaud

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211521DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric Gendrot, directeur de l'UMR7018 intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie » (LPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7018 intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie » (LPP), dont le directeur est Monsieur Cédric Gendrot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cédric Gendrot, directeur de l'UMR7018, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric Gendrot, délégation de signature est donnée à Madame Cécile Fougeron, directrice de recherche 2ème classe, et à Madame Gwénaëlle Lo Bue, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211187DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211522DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Bonami, directeur de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), dont le directeur est Monsieur Olivier Bonami ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier Bonami, directeur de l'UMR7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Bonami, délégation de signature est donnée à Madame Turco Giuseppina, chargée de recherche, à Monsieur Ali Dhibi, assistant ingénieur, et à Madame Sophie Lemperière, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211027DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211524DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), dont la directrice est Madame Anne Amy-Klein ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Amy-Klein, délégation de signature est donnée à Madame Hélène Perrin, directrice de recherche, à Monsieur Alexandre Sourie, ingénieur d'études et à Madame Carole Grangier, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC211095DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211527DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ivan Guillot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR7182, intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE), dont le directeur est Monsieur Daniel Grande ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ivan Guillot, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ivan Guillot, délégation est donnée à Madame Hélène Barres, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Daniel Grande

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211530DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Banduka Da Silva pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7227, intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA), dont la directrice est Madame Camille Goirand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Banduka Da Silva, assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Camille Goirand

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211542DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Roseau, directrice de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés » (LATTS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire techniques, territoires et sociétés » (LATTS), dont la directrice est Madame Nathalie Roseau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie Roseau, directrice de l'UMR8134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Roseau, délégation de signature est donnée à Monsieur François-Mathieu Poupeau, directeur de recherche, à Monsieur Alexandre Mathieu-Fritz, professeur des universités, et à Madame Assetou Coulibaly, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC211071DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211543DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mark Van De Velde, directeur de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (LLACAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
- Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (LLACAN), dont le directeur est Monsieur Mark Van De Velde ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mark Van De Velde, directeur de l'UMR8135, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mark Van De Velde, délégation de signature est donnée à Madame Yvonne Treis, chargée de recherche, Madame Jeanne Zerner, ingénieure d'études, Madame Magali Sansonetti, assistante ingénieure, Madame Isabelle Alaniece, technicienne de classe normale, et à Monsieur Claude Rilly, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211031DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211552DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Magniez, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), dont le directeur est Monsieur Frédéric Magniez ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric Magniez, directeur de l'UMR8243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric Magniez, délégation de signature est donnée à Monsieur Giuseppe Castagna, directeur de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211135DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211554DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Evelyne Ségal-Bendirdjian, directrice de l'UMS2009 intitulée « BIOMEDTECH Facilities », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'UMS2009 intitulée « BIOMEDTECH Facilities », dont la directrice est Madame Evelyne Bendirdjian ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Evelyne Ségal-Bendirdjian, directrice de l'UMS2009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne Ségal-Bendirdjian, délégation de signature est donnée à Madame Corinne Sagné, chargée de recherche classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC211036DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC211912DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François LE GALLIARD, directeur de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance - CEREEP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183282DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance - CEREEP, dont le directeur est M. Jean-François LE GALLIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-François LE GALLIARD, directeur de l'unité UMS3194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François LE GALLIARD, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie PRADAL (AI), assistante de l'unité et Mme Sophie VAZQUEZ (AI), responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190949DR02 du 13 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 MAI 2021

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



pour la déléguée régionale de la circonscription
Paris-Centre et par délégation
adjointe de la déléguée régionale

Marjolaine ROBILLARD



DEC210953DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP, dont le directeur est M. Pascal MAMASSIAN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de l'unité UMR8248, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MAMASSIAN, délégation de signature est donnée à M. Daniel PRESSNITZER (DR), M. Peter NERI (DR) et Mme Balkis CADI (AI) aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC190209DR02 du 11 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC211173DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sharon BRIDAL, directrice de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, dont la directrice est Mme Sharon (Lori) BRIDAL;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sharon BRIDAL, directrice de l'unité UMR7371, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sharon BRIDAL, délégation de signature est donnée à M. Quentin GRIMAL (PR), M. Nicolas TAULIER (DR) et Mme Catherine DION (TCE), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191169DR02 du 19 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC211821DAJ

Décision portant modification de la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 modifiée portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 modifiée portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu la décision DEC211563DR02 du 22 avril 2021 portant nomination de Mme Lucie Tacheau aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Aux visas, Les termes « *Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique Le Fur aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines* » sont supprimés ;

Les termes « *Vu la décision DEC211563DR02 du 22 avril 2021 portant nomination de Mme Lucie Tacheau aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Centre* » sont ajoutés ;

Article 2. - A l'article 3, les termes « *Mme Dominique Le Fur, responsable du service du personnel et des ressources humaines* » sont remplacés par les termes « *Mme Lucie Tacheau, responsable du service des ressources humaines* » ;

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211901DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC190159DGDS du 10 janvier 2019 portant création de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), dont le directeur est M. Jean-Marc BERROIR;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc BERROIR, délégation de signature est donnée à M. Denis BERNARD, directeur de recherche, M. Jean-François ALLEMAND, professeur, M. Jean-Michel ISAC, ingénieur de recherche, Mme Nora SADAQUI, assistante-ingénieure, Mme Christine CHAMBON, assistante-ingénieure et Mme Delphine ROLLAND, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190949DR02 du 13 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC211899DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HERSEN, directeur de plein exercice de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, dont le directeur par interim est M. Axel BUGUIN ;

Vu la décision DEC192333INC du 19 septembre 2019 portant cessation de fonction de M. Axel BUGUIN et nomination de M. Pascal HERSEN aux fonctions de directeur par interim de l'UMR168 à compter du 9 septembre 2019 ;

Vu la décision DEC193030INC du 19 décembre 2019 portant nomination de M. Pascal HERSEN aux fonctions de directeur de l'UMR168 au 1^{er} janvier 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal HERSEN, directeur de l'unité UMR168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HERSEN, délégation de signature est donnée à M. Mathieu COPPEY (DR), Mme Stéphanie DESCROIX (DR), M. Axel BUGUIN (PU), et M. Fabrice DEMARTHON (IE), administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200087DR02 du 13 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC211779DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC200890DAJ du 31 mars 2020 portant nomination de Mme Marjolaine ROBILLARD, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC201588DR02 du 26 août 2020 portant nomination de Stephanie KERVESTIN-YATES, aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC211563DR02 du 22 avril 2021 portant nomination de Mme Lucie TACHEAU, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC182908DR02 du 9 novembre 2018 portant nomination de Mme Katell HADJADJ-BERTHOLET, aux fonctions de responsable de service adjointe du service des Ressources humaines de la délégation Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjolaine ROBILLARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Stephanie KERVESTIN-YATES, responsable du service Partenariat et Valorisation et, à compter du 1er mai 2021, à Mme Lucie TACHEAU, responsable du service des Ressources Humaines, et Mme Katell HADJADJ-BERTHOLET, responsable de service adjointe du service des Ressources humaines.

Article 3

La décision DEC201592DR02 du 26 août 2020 donnant délégation de signature en qualité de personne responsable des marchés est abrogée.



Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale,

Véronique DEBISSCHOP



DEC211372DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie HUREAU, directrice de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - C. R. C. A. O, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - C. R. C. A. O., dont la directrice est Mme Sylvie HUREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie HUREAU, directrice de l'unité UMR8155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HUREAU, délégation de signature est donnée à M. Victor VUILLEUMIER (MC), directeur-adjoint, Mme Béatrice L'HARIDON (MC), M. Charles RAMBLE (DET), Mme Alice TRAVERS (CR), et Mme Bing ZHAO (CR), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC183301DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC211802DR02

Décision portant délégation de signature à M. Massimiliano MARANGOLO, directeur de plein exercice de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris - INSP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris - INSP, dont le directeur est M. Christophe TESTELIN ;

Vu la décision DEC192628INP du 14 octobre 2019 portant cessation de fonction de M. Christophe TESTELIN et nomination de M. Massimiliano MARANGOLO et de M. Tristan CREN aux fonctions respectivement de directeur par intérim et de directeur-adjoint par intérim de l'UMR7588 à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC193093INP du 20 décembre 2019 portant nomination de M. Massimiliano MARANGOLO aux fonctions de directeur de l'UMR7588 au 1^{er} janvier 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Massimiliano MARANGOLO, directeur de l'unité UMR7588, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massimiliano MARANGOLO, délégation de signature est donnée à M. Tristan CREN (DR), Directeur adjoint, M. Jean-Louis THOMAS (DR), Sous-directeur, Mme Emmanuelle LACAZE (DR), Sous-directrice et Mme Valérie GUEZO (AI), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC200091DR02 du 13 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211804DR02

Décision portant délégation de signature à M. Marco ZITO, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies – LPNHE dont le directeur est M. Grégorio BERNARDI;

Vu la décision DEC191492IN2P3 du 20 juin 2019 portant cessation de fonctions de M. Grégorio BERNARDI et nomination de M. Marco ZITO aux fonctions de directeur de l'UMR7585 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marco ZITO, directeur de l'unité UMR7585, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marco ZITO, délégation de signature est donnée à Mme Mélissa RIDEL (MC), adjointe au directeur, à Mme Evelyne MEPHANE (IR), administratrice et à Mme Véronique CRIART-JOISIN (AI), responsable du pôle de gestion et adjointe à l'administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC192038DR02 du 17 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC211369DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste BOULE, directeur de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - StrinG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - StrinG, dont le directeur est M. Jean-Baptiste BOULE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste BOULE, directeur de l'unité UMR7196, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste BOULE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul CONDORCET (CR), directeur-adjoint, Mme Patrizia ALBERTI (MC), directrice-adjointe, Mme Paule DURIEZ (T), gestionnaire et Mme Soamiadanarivo RAKOTOARINJARA (T), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC183297DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC211878DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Boris VAUZEILLES*, directeur de l'unité UPR2301 intitulée *Institut de chimie des substances naturelles*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191245DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Monsieur Boris VAUZEILLES ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Boris VAUZEILLES, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Boris VAUZEILLES, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc LITAUDON, ingénieur de recherche, Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, et Madame Carine VAN HEIJENOORT, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC210396DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mai 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC211879DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191245DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Monsieur Boris VAUZEILLES ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc LITAUDON, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LITAUDON, délégation est donnée à Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LITAUDON et de Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, délégation est donnée à Madame Carine VAN HEIJENOORT, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mai 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Boris VAUZEILLES

DEC211848DR04

Décision donnant délégation de signature en matière de protection du potentiel scientifique et technique (PPST) à des personnels de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 - Délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation de signature est donnée à Mme Carole LE CONTEL, déléguée régionale adjointe, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT et de Mme Carole LE CONTEL, délégation de signature est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines de la délégation, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Julie KOLSKI, délégation de signature est donnée à Mme Emilie BOUVIER, ingénieure de recherche, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Julie KOLSKI et de Mme Emilie BOUVIER, délégation de signature est donnée à Mme Morgane HENOCQUE, ingénieure d'études, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Julie KOLSKI, de Mme Emilie BOUVIER et de Mme Morgane HENOCQUE, délégation de signature est donnée à Mme Laura THIREAU, assistante ingénieure, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 6 – La décision DEC210785DR04 du 10 février 2021 est abrogée.

Article 7 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28 avril 2021

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC210376DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick WINCKER*, directeur de l'unité *UMS3628* intitulée *France Génomique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS3628, intitulée « France Génomique » ;

Vu la décision DEC211795INSB nommant Monsieur Patrick WINCKER directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Patrick WINCKER, directeur de l'unité UMS3628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La précédente décision donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC201776DR05

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Dupuy, Mme Rebecca Pavillard, Mme Mélanie Weigel, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Fanny Morland, Mme Elisabeth Darius, et Mme Catherine Houy-Lemaire, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2001 intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200918DR05 du 21 février 2020 approuvant le renouvellement de l'unité intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, dont le directeur est M. Frédéric Barras ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno Dupuy, DR, Mme Rebecca Pavillard, T, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2020

Le directeur d'unité
Frédéric Barras

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201767DR05

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Barras, directeur de l'unité UMR2001 intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC200548INSB du 21 février 2020 portant création de l'unité UMR2001, intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, dont le directeur est M. Frédéric Barras ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Barras, directeur de l'unité UMR2001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Barras, délégation de signature est donnée à M. Bruno Dupuy, DR, Mme Rebecca Pavillard, T, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 septembre 2020

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC211719DR05

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Lamarche directeur de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), dont le directeur est M. Thomas Lamarche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas Lamarche directeur de l'unité UMR7533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Thomas Lamarche, délégation de signature est donnée à M Johan Milian, MCF, Mme Zoé Vaillant, MCF et Mme Myriam Djedi, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183190DR05 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 avril 2021

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC211456DR06

Décision portant délégation de signature à M. Antoine LEMENANT directeur de l'unité GDR2075 intitulée Calcul des variations et théorie géométrique de la mesure (CALVA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019, portant création du groupement de recherche GDR 2075, intitulée Calcul des variations et théorie géométrique de la mesure (CALVA) dont le directeur est Antoine LEMENANT .

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mr Antoine LEMENANT directeur de l'unité GDR2075 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Antoine LEMENANT, délégation de signature est donnée à Mme Laurence QUIROT, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201708DR06 du 15 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} mars 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC211457DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence QUIROT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2075 intitulée Calcul des variations et théorie géométrique de la mesure (CALVA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019, portant création du groupement de recherche GDR 2075, intitulée Calcul des variations et théorie géométrique de la mesure (CALVA) dont le directeur est Antoine LEMENANT .

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Laurence QUIROT, responsable administrative , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , 1^{er} mars 2021

le directeur d'unité

Antoine LEMENANT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211617DR07

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DEZELLUS, directeur de l'unité GDR3584 intitulée Thermodynamique des Matériaux à Haute Température, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3584, intitulée Thermodynamique des Matériaux à Haute Température, dont le directeur est Olivier DEZELLUS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier DEZELLUS, directeur de l'unité GDR3584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DEZELLUS, délégation de signature est donnée à Mme Ioana NUTA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170740DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC211612DR07

Décision portant délégation de signature à M. Ian O'CONNOR, directeur de l'unité GDR2995 intitulée System On Chip, Systèmes embarqués et Objets Connectés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2995, intitulée System On Chip, Systèmes embarqués et Objets Connectés, dont le directeur est Ian O'CONNOR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ian O'CONNOR, directeur de l'unité GDR2995, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ian O'CONNOR, délégation de signature est donnée à Mme Cristell MANEUX, directrice adjointe, à M. Sébastien PILLEMENT, directeur adjoint, à M. Patrick GIRARD, Directeur de recherche et à Mme Benedicte ANDRE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180520DR07 du 1er janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 avril 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC211334DR07

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BERTRAND, directeur de l'unité UMR5292 intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5292, intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon, dont le directeur est Olivier BERTRAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier BERTRAND, directeur de l'unité UMR5292, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BERTRAND, délégation de signature est donnée à M. Laurent BEZIN, directeur adjoint, à Mme Anne Marie HELLE, Ingénieur de recherche, à Mme Florence TAMISSA-LEGER, Assistant ingénieur, à Mme Sandra CHINEL, Technicien et à Mme Sonia ALOUCHE, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161815DR07 du 1er juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 mai 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC211847DR07

Décision modificative de la décision n° DEC211346DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à M. **Philippe DUGOURD, directeur de l'unité UMR5306 intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE, par le délégué régional en sa** qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5306, intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE, dont le directeur est Philippe DUGOURD ;

Vu la décision DEC211346DR07 du 17 Mars 2021 portant délégation de signature à M. Philippe Dugourd, directeur de l'unité UMR5306, intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DECIDE :

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC211346DR07 du 17 Mars 2021 susvisée est modifié comme suit :

“En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DUGOURD, délégation de signature est donnée à Mme Dominique FARJOT, Ingénieur d'études et à Mme Christelle MACHEBOEUF, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er ; et à M. Franck LEPINE, directeur du GDR3754 intitulé Ultrafast Phenomena, aux fins de signer uniquement les actes relevant de ce GDR.”

Article 2

La présente décision, qui prend effet au 1er mars 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 Mai 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC212000DR08

Décision portant délégation de signature à M. Christophe SINTUREL, directeur de l'unité UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276GDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN), dont la directrice est Mme Caroline ANDREAZZA- VIGNOLLE ;

Vu la décision DEC211701INP du 11 mai 2021 portant cessation de fonction de Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE et nomination de Monsieur Christophe SINTUREL, directeur par intérim, de M. Pascal ANDREAZZA directeur adjoint par intérim et de Mme Nathalie MATHIEU, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulé Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe SINTUREL, directeur de l'unité UMR7374, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SINTUREL délégation de signature est donnée à M. Pascal ANDREAZZA, Professeur, à Mme Nathalie MATHIEU, Maître de conférence, à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'Etudes hors classe, à Mme Jennifer JUBIN, Technicienne de classe supérieure, à Mme Nicole NOURRY, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190072DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mai 2021

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC210383DR08

Décision portant délégation de signature à Madame Charline PARENTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET ;

Vu la décision DEC202219INEE du 23 décembre 2020 portant nomination de David GREMILLET, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Charline PARENTEAU, Directrice Adjointe, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU, délégation est donnée à M. Christophe GUINET, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU et de M. Christophe GUINET, délégation est donnée à Mme Pascale PEYROL-HALLEE, Responsable administrative, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU, de M. Christophe GUINET et de Mme Pascale PEYROL-HALLEE, délégation est donnée à Mme Marlène GRUET, Gestionnaire financière, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU, de M. Christophe GUINET, de Mme Pascale PEYROL-HALLEE et Mme Marlène GRUET, délégation est donnée à Mme Delphine BONNET, Gestionnaire de la station, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 janvier 2021

Le directeur d'unité
David GREMILLET



DEC210179DR08

Décision portant délégation de signature à M. David GREMILLET, Directeur par intérim de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET ;

Vu la décision DEC202219INEE du 23 décembre 2020 portant nomination de David GREMILLET, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David GREMILLET, directeur par intérim de l'unité UMR7372, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. David GREMILLET, la délégation de signature est donnée à Mme Charline PARENTEAU, Directrice Adjointe, Ingénieure d'études, à M. Christophe GUINET, Directeur de recherche, à Mme Pascale PEYROL-HALLEE, Responsable administrative, Ingénieure d'études, à Mme Marlène GRUET, Gestionnaire financière, technicienne, et à Mme Delphine BONNET, Gestionnaire de la station, Assistante ingénieure, fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190071DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 4 janvier 2021

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC212007DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY-MIAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON ; ;

Vu la décision DEC211764INC du 11 mai 2021 portant cessation de fonction et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L) – M. Sébastien CHENU.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène MEMY-MIAN, Administratrice, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoge, le 21 mai 2021

Le directeur d'unité
Sébastien CHENU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC212003DR08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal ANDREAZZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7374 intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276GDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN), dont la directrice est Mme Caroline ANDREAZZA- VIGNOLLE ;

Vu la décision DEC211701INP du 11 mai 2021 portant cessation de fonction de Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE et nomination de Monsieur Christophe SINTUREL, directeur par intérim, de M. Pascal ANDREAZZA directeur adjoint par intérim et de Mme Nathalie MATHIEU, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7374 intitulé Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal ANDREAZZA, Directeur adjoint, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANDREAZZA, délégation est donnée à Mme Nathalie MATHIEU, Directrice adjointe, Maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANDREAZZA et de Mme Nathalie MATHIEU, délégation est donnée à M. Jean-Michel MONFROY, Administrateur, Ingénieur d'Etudes hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANDREAZZA, de Mme Nathalie MATHIEU et de M. Jean-Michel MONFROY, délégation est donnée à Mme Jennifer JUBIN, secrétaire-gestionnaire, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANDREAZZA, de Mme Nathalie MATHIEU, de M. Jean-Michel MONFROY et de Mme Jennifer JUBIN, délégation est donnée à Mme Nicole NOURRY, assistante de direction, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, 21 mai 2021

Le directeur d'unité
Christophe SINTUREL



DEC212001DR08

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien CHENU, Directeur de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

Vu la décision DEC211764INC du 11 mai 2021 portant cessation de fonction et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L) – M. Sébastien CHENU.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien CHENU, directeur de l'unité FR3469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien CHENU, la délégation de signature est donnée à Mme Hélène MEMY-MIAN, Administratrice, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190011DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mai 2021

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC211858DAJ

Décision portant modification de la décision DEC210022DAJ du 15 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle Dhé, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190004DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de M. Clément Aubert aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes (MOY1100) ;

Vu la décision DEC190044DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de Mme Nathalie Argoud aux fonctions de responsable adjointe du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes (MOY1100) ;

Vu la décision DEC210022DAJ du 15 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle Dhé, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes (DR11) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Aux vises de la décision DEC210022DAJ précitée, après les termes « *Vu la décision DEC192934DR11 du 20 novembre 2019 portant nomination de Mme Stéphanie Mainard aux fonctions de responsable du Service des ressources humaines de la délégation Alpes ;* »

sont insérés les termes suivants :

« *Vu la décision DEC190004DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de M. Clément Aubert aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes (MOY1100) ;*

Vu la décision DEC190044DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de Mme Nathalie Argoud aux fonctions de responsable adjointe du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes (MOY1100) ; ».

Article 2. – L'article 2 de la décision précitée est modifié et rédigé comme suit :

« **Art. 2.** - *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Dhé, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à Mme Stéphanie Mainard, responsable du service des ressources humaines et à M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. ».*

Article 3. – Un article 3 bis est inséré et rédigé comme suit :



« **Art. 3 bis.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Dhé, déléguée régionale par intérim, et de M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à Mme Nathalie Argoud, responsable adjointe du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1.3. ».

Article 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211472DR12

Décision portant délégation de signature à M. Paul-Antoine SANTONI, directeur de l'unité UMR6134 intitulée Sciences pour l'Environnement (SPE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6134, intitulée Sciences pour l'Environnement, dont le directeur est Paul-Antoine SANTONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Paul-Antoine SANTONI, directeur de l'unité UMR6134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul-Antoine SANTONI, délégation de signature est donnée à M. Félix TOMI, Professeur et à Mme Laura POLI, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181331DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 mars 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC211051DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Giulia BOETTO, directrice de l'unité UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian (CCJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7299, intitulée *Centre Camille Jullian*, dont le directeur est *Jean-Christophe SOURISSEAU* ;

Vu la décision DEC201385INSHS du 28 août 2020 portant nomination de Mme Giulia BOETTO, directrice par intérim de l'UMR7299, intitulée *Centre Camille Jullian* ;

Vu la décision DEC210175INSHS du 3 mars 2021 portant nomination de Mme Giulia BOETTO, directrice de l'UMR7299, intitulée *Centre Camille Jullian* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Giulia BOETTO, directrice de l'unité UMR7299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Giulia BOETTO**, délégation de signature est donnée à Mme Corinne ROUSSE, maître de conférences, à M. Emmanuel BOTTE, chargé de recherche et à Mme Cristel LANATA, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201655DR12 du 1^{er} septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 mars 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC211717DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie* (MIO) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Richard SEMPERE*, directeur de l'unité UMR7294, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Richard SEMPERE*, délégation de signature est donnée à M. François CARLOTTI, DR, M. Christian GRENZ, DR, M. Julien TOUBOUL, MC et Mme Juliette ESPIE, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

La décision n° DEC200954DR12 du 22 juin 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 avril 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC211214DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cédric PARIZOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7310, intitulée *Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman*, dont le directeur est *Richard JACQUEMOND* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric PARIZOT, directeur adjoint,, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric PARIZOT, délégation est donnée à M. François SIINO, politologue, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric PARIZOT et de M. François SIINO, délégation est donnée à Mme Isabelle LENOIR, chargée de gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 9 mars 2021

Le directeur d'unité
Richard JACQUEMOND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211462DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eugène GHERARDI, directeur par intérim de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités (LISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6240, intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités, dont la directrice est Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS ;

Vu la décision DEC210789INSHS du 9 mars 2021 portant nomination de M. Eugène GHERARDI, directeur par intérim de l'unité UMR6240, intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eugène GHERARDI, directeur par intérim de l'unité UMR6240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eugène GHERARDI, délégation de signature est donnée à Mme Anne BIRRALDACCI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181332DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 mars 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC210475DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu le formulaire CERFA n°13615*01 portant dérogation pour le prélèvement d'échantillons sur des spécimens d'animaux protégés ;

DECIDE :

Article 1er. – Délégation ponctuelle est donnée à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le formulaire CERFA n°13615*01 portant demande de dérogation pour le prélèvement d'échantillons sur des spécimens d'animaux protégés.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a horizontal light blue bar and a vertical dark blue bar that overlaps its right end.

DEC211213DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard JACQUEMOND, directeur de l'unité UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7310, intitulée *Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman*, dont le directeur est *Richard JACQUEMOND*

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Richard JACQUEMOND*, directeur de l'unité UMR7310, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Richard JACQUEMOND*, délégation de signature est donnée à M. Cédric PARIZOT, CR, à M. François SIINO, IR et à Mme Isabelle LENOIR, AI aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181456DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 9 mars 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC211953DR15

Décision portant délégation de signature à M. Antoine GREMARE, directeur de l'unité UMR 5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche de l'unité 5805, intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC), dont le directeur est M. Antoine GREMARE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine GREMARE, directeur de l'unité UMR 5805 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine GREMARE, délégation de signature est donnée à Mme Sabine SCHMIDT, Directrice de recherche 1^{ère} classe, Mme Sandrine FERNANDEZ-SANCHEZ-CAMINS, Ingénieure d'étude hors classe, et Mme Sandrine MIGLIERINA, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181283DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2021

Le délégué régional

M. Younis HERMES



DEC210954DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie VIGNOLLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR5319 PASSAGES

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'UMR5319, intitulée PASSAGES, dont la directrice est Mme Béatrice COLLIGNON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie VIGNOLLES, ingénieure d'étude hors classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie VIGNOLLES, délégation est donnée à Mme Hélène GRENIER-GEN, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie VIGNOLLES et de Mme Hélène GRENIER-GEN, délégation est donnée à M. Bernard DAVASSE, professeur des écoles d'architecture aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 24 février 2021

La directrice d'unité

Mme Béatrice COLLIGNON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211638DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PIERRAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5114 intitulée COMPTRASEC.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche de l'unité UMR 5114, intitulée CENTRE DE DROIT COMPARE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIAL (COMPTRASEC), dont le directeur est M. Philippe MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie PIERRAT, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie PIERRAT, délégation est donnée à Mme Mme Héloïse LAMIRAULT, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie PIERRAT et de Mme Héloïse LAMIRAULT, délégation est donnée à Mme Pascale CHAMBARETAUD, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1^{er} avril 2021

Le directeur d'unité

M. Philippe MARTIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211113DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Karine LECUONA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDS2754 intitulée MATHRICE.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des groupements de service de l'unité GDS2754, intitulée MATHRICE, dont la directrice est Mme Sandrine LAYRISSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karine LECUONA Karine, assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2021

La directrice d'unité

Mme Sandrine LAYRISSE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210670DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Norbert MAUSER, directeur de l'unité IRL2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Norbert MAUSER**, directeur de l'unité IRL2842 intitulée « Institut CNRS-PAULI (ICP) » ; à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert MAUSER, délégation de signature est donnée à **M. Thorsten SCHUMM** directeur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 janvier 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC211791DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien VOLZ, directeur de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sébastien VOLZ**, directeur de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au

seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VOLZ, délégation de signature est donnée à **M. Dominique COLLARD**, directeur du projet SMMILE de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) à Tokyo, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VOLZ et de M. Dominique COLLARD, délégation de signature est donnée à **Mme Yumi HIRANO**, administratrice de l'unité IRL2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) à Tokyo, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1er Avril 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC211838DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain SCHUHL, directeur par intérim de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC180596DAJ du 14 février 2018, portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent GIROT aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI), à compter du 20 février 2018 en remplacement de M. François BIENENFELD, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC211595DAJ du 12 avril 2021, portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI), à compter du 12 avril 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Alain SCHUHL**, directeur par intérim de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DERCI, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain SCHUHL, délégation de signature est donnée à **M. Laurent GIROT**, directeur adjoint administratif de la Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 avril 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC211928DR17

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Jean-Marc Jezequel ;

Vu la décision DEC202137INS2I du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Guillaume Gravier aux fonctions de directeur et de Mmes Sandrine Blazy et Pascale Sébillot aux fonctions de directrices adjointes, de l'unité mixte de recherche UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de à M. Guillaume Gravier, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Blazy, professeure, Mme Pascale Sébillot, professeure, M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche et M. Antoine L'Azou, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC2106991DR17 du 28 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12/05/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC211929DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Blazy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Jean-Marc Jezequel ;

Vu la décision DEC202137INS2I du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Guillaume Gravier aux fonctions de directeur et de Mmes Sandrine Blazy et Pascale Sébillot aux fonctions de directrices adjointes, de l'unité mixte de recherche UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine Blazy, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Blazy, délégation est donnée à M. Marc Meneyrol, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Blazy et de M. Marc Meneyrol, délégation est donnée à M. Antoine L'Azou, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20/05/2021

Le directeur d'unité

Guillaume GRAVIER



DEC211810DR17

Décision portant délégation de signature à M. David Renault, directeur de l'unité GDR3647 intitulée Invasions biologiques (InvaBio), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3647, intitulée Invasions biologiques (InvaBio), dont le directeur est M. David Renault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Renault, directeur de l'unité GDR3647, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Renault, délégation de signature est donnée à Mme Joan Van Baaren, professeure, M. Julien Pétilon, maître de conférences, Mme Annet Laverman, chargée de recherche et Mme Mariette Nivard, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200820DR17 du 3 mai 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04/05/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC211816DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU), dont le directeur est M. Jean-Jacques Fourmond ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à M. Antoine Guillot, ingénieur d'études, Mme Josiane Pellegrino, ingénieure d'études, M. Emmanuel De Saint-Léger, ingénieur de recherche et Mme Françoise Le Corre, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27/04/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC211927DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Christine David-Beausire, directrice de l'unité UAR2928 intitulée UPS-Institut Polaire (IPEV-UPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161230DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2928, intitulée UPS-Institut Polaire (IPEV-UPS), dont la directrice est Mme Christine David-Beausire ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine David-Beausire, directrice de l'unité UAR2928, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine David-Beausire directrice, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Agnès Foucher, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 mai 2021

La déléguée régionale

Gabrielle Inguscio



DEC212002DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie CRESPIIN, Directrice de **l'Unité Mixte de Service UMS2014** intitulée Plateformes Lilloises en Biologie et Santé (PLBS) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 approuvant la création l'Unité Mixte de Service UMS2014 intitulée plateformes Lilloises en Biologie et Santé (PLBS), dont la Directrice est Mme Sophie CRESPIIN ;

DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à Mme Sophie CRESPIIN, Directrice de l'UMS82014 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie CRESPIIN, Directrice de l'UMS2014, la délégation de signature est donnée à Mme Audrey MANSUET Responsable du service de gestion financière de l'UMS 3702-IBL, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3 — La décision DEC200103DR18 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 21 mai 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER



DEC211753DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Christine VURPILLOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux dont le directeur est M. Philippe PAREIGE ;

Vu la décision DEC210847INP du 13 avril 2021 portant cessation de fonctions de M. Philippe PAREIGE et nomination de M. Xavier SAUVAGE directeur par intérim de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine VURPILLOT, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 13 avril 2021

Le directeur d'unité par intérim
Xavier SAUVAGE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC211752DR19

Décision portant délégation de signature à M. Xavier SAUVAGE, directeur par intérim de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux dont le directeur est M. Philippe PAREIGE ;

Vu la décision DEC210847INP du 13 avril 2021 portant cessation de fonctions de M. Philippe PAREIGE et nomination de M. Xavier SAUVAGE directeur par intérim de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier SAUVAGE, directeur par intérim de l'unité UMR 6634, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier SAUVAGE délégation de signature est donnée à Mme Christine VURPILLOT, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC182817DR19 du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 13 avril 2021

La déléguée régionale
Christine BRUNEL



DEC210754INEE

Décision portant création de l'**Unité Mixte de Recherche** n°8067 intitulée « Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques (BOREA) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'Unité Mixte de Recherche n°8067 intitulée « Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques (BOREA) » pour une durée de 3 ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : Sorbonne Université, Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut de Recherche pour le Développement

Tutelles secondaires : Université des Antilles, Université de Caen Normandie

Institut de rattachement : Institut Ecologie et Environnement

Délégation : Paris-Centre

Sections d'évaluation : 29, 30

Article 2 : Nomination

M. Tarik Méziane, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, est nommé directeur de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Mme Céline Zatylny-Gaudin, maître de conférences à l'Université de Caen, est nommée directrice adjointe de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC211864INC

Décision portant ajout de l'Institut écologie et environnement (INEE) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte de recherche UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

L'Institut écologie et environnement (INEE) devient institut secondaire de l'unité mixte de recherche UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR), à compter 1^{er} janvier 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211771INSHS

Décision portant renouvellement de la Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" (MSH Sud)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2021, l'unité « Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" » est renouvelée pour une durée de cinq ans selon les modalités ci-après et porte désormais le code UAR2035.

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Occitanie Est

Directeur par intérim : M. Frédéric ROUSSEAU, professeur à l'Université Paul Valéry Montpellier

Tutelles principales : CNRS, Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier

Tutelles secondaires : IRD, CIRAD

Sections : 37, 39

Article 2 :

Le mandat du directeur par intérim mentionné à l'article 1 porte sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

20 MAI 2021



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC211422INSHS

Décision portant renouvellement de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSH-T)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

A compter du 1^{er} janvier 2021, l'unité « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSH-T) » est renouvelée pour une durée de deux ans selon les modalités ci-après et porte le désormais le code UAR3414.

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Occitanie Ouest

UAR3414

Directeur : M. Pascal GAILLARD, maître de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès

Directeur adjoint : M. Jérôme FERRET, maître de conférences à l'EHESS

Directeur adjoint : M. Philippe TERRAL, maître de conférences à l'Université Toulouse Paul Sabatier

Tutelles principales : CNRS, Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Sections : 34, 37, 39, 40

Article 2 :

Le mandat du directeur et des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2021, pour la durée de l'unité.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 AVR. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC211544INSHS

Décision portant modification des établissements co-tutelles de l'unité mixte de recherche n° 5115 intitulée Les Afriques dans le monde

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des UMR et notamment de l'UMR n° 5115 intitulée Les Afriques dans le monde ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu la convention 2016-2021 signée entre l'Université de Bordeaux et le CNRS ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

À compter du 23 mars 2021, les dispositions relatives aux établissements tutelles de l'UMR5115 intitulée *Les Afriques dans le monde* sont modifiées comme suit :

- Tutelles principales : CNRS, Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux
- Tutelle secondaire : IRD.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

20 MAI 2021



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC211450IN2P3

Décision portant création de l'international research laboratory IRL2014 intitulée International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments (ILANCE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de l'université de Tokyo ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2021, l'international research laboratory intitulé « International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments (ILANCE) », sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante :

- Partenaires Tutelles principales : CNRS, Université de Tokyo
- Institut de rattachement : Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3)
- Délégation : Paris Michel Ange
- Section : 01 - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

Article 2 : Nomination

M. Michel Gonin, directeur de recherche de classe exceptionnelle au CNRS, est nommé directeur de cette unité internationale de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/04/2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211659DR01

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ en date du 03/03/2021 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC210871DAJ en date du 03/03/2021 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme PROTEOMIQUE de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs HT sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Les unités mixtes Université de Paris/INSERM en DGG INSERM listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients CNRS/UP.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mai 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 9 avril 2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon



ANNEXE 1**Barème des tarifs de la plateforme protéomique**

	Base de facturation	CNRS/UP	Autres académiques	Privé
LC-MS (intact mass)	échantillon	189,00 €	278,00 €	446,00 €
LC-MSMS (BU Quantification)	échantillon	269,00 €	396,00 €	636,00 €
LC-MSMS (BU Identification)	échantillon	189,00 €	278,00 €	446,00 €
Infusion directe (native MS etc...)	échantillon	157,00 €	231,00 €	371,00 €
Temps passé additionnel	heure	27,00 €	27,00 €	84,00 €

ANNEXE 2

Liste des unités mixtes Université de Paris/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur annuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain Cohen-Solal	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile Julier	Génétique des diabètes	Faculté médecine UP
U965	Marc Pocard	CARCINOSE angiogenèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U1131	Stephane GIRAUDIER	Hématopoïèse normale et pathologique : émergence, environnement et recherche translationnelle	Hôpital Saint-Louis
U976	Armand Bensussan	HIPI « Immunologie Humaine, Pathophysiologie, Immunothérapie »	Hôpital Saint-Louis
U1160	Antoine Toubert	Écotaxie, micro-environnement et développement lymphocytaire	Hôpital Saint-Louis
U944	Jean Soulier	Génomomes, biologie cellulaire et thérapeutique	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne Alberti	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine UP
U1132	Martine Cohen-Solal	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves Collin	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik Denamur	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre Gressens	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier Letourneur	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato Monteiro	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina Pretolani	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth Tournier-Lasserre	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine UP

DEC211966DR12

Décision relative au tarif des produits de l'OHP - Institut PYTHEAS, UMS 3470 intitulée tarifs de restauration
LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de Déléguée Régionale pour la circonscription Provence et Corse.

Vu la décision n°DEC192508DAJ en date du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :
Article 1^{er}

Les tarifs de restauration HT destinés à la vente lors des visites de l'Observatoire réalisé par l'OHP – Institut PYTHAS, UMS3470 sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur).

	Prix € HT par convive								
	Commande pour 1 à 10 convive(s)		Commande pour 11 à 25 convives		Commande pour 26 à 50 convives		Commande pour 50 à 100 convives		Commande pour > 100 convives
	Sans service	Avec service	sans service	Avec service	sans service	Avec service	sans service	Avec service	sans service
Petit déjeuner de type	7,00 €		7,00 €		7,00 €		7,00 €		7,00 €
Repas en formule complète	SO	25,00 €	SO	22,00 €	SO	21,00 €	SO	20,00 €	SO
Repas en formule Entrée/Plat	SO	20,00 €	SO	18,00 €	SO	17,00 €	SO	17,00 €	SO
Repas en formule Plat/Dessert	SO	20,00 €	SO	18,00 €	SO	17,00 €	SO	17,00 €	SO
Plateau repas	19,00 €		15,00 €	SO	12,00 €	SO	12,00 €	SO	10,00 €
Panier repas	12,00 €		12,00 €	SO	11,00 €	SO	10,00 €	SO	9,50 €
Collation de nuit sous forme de plateau repas	12,00 €		12,00 €	SO	11,00 €	SO	10,00 €	SO	9,50 €
Repas de réception ^(*)	SO	30,00 €	20,00 €	28,00 €	20,00 €	25,00 €	20,00 €	23,00 €	20,00 €
Repas de colloques ^(**)	SO	30,00 €	20,00 €	28,00 €	20,00 €	25,00 €	20,00 €	23,00 €	20,00 €
Prestation cocktail ^(***)	SO	40,00 €	SO	37,00 €	SO	33,00 €	SO	30,00 €	SO
Repas de direction ^(*) ^(***)	45,00 €	45,00 €	SO	45,00 €	SO	40,00 €	SO	37,00 €	SO
Repas amélioré ^(***) ^(***)	39,00 €	39,00 €	SO	39,00 €	SO	34,00 €	SO	31,00 €	SO
Buffet de réception ^(***)	SO	35,00 €	30,00 €	30,00 €	25,00 €	28,00 €	23,00 €	25,00 €	20,00 €

* pour une prestation: Entrée, poisson, viande, fromage dessert

** pour une prestation: Entrée, viande, fromage dessert

*** ne peut être réalisée sans service

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 24 mai 2021

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS¹.

Fait à Marseille, le 18 Mai 2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC211885DR12

Décision relative au tarif des produits de l'unité CEREGE UMR7330 intitulée MICRO-TOMOGRAPHIE RX**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 Septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Les tarifs HT de la journée d'analyse par micro-tomographie RX réalisées par le CEREGE, UMR7330 sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur) :

Coût journée d'analyse par micro-tomographie RX				
Tarifs	T1 Coût complet avec marge 10%	T1 bis Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors PP	T3 Coût complet hors PP, amort et PPE
Par journée d'analyse	1092,95 €	993,59 €	567,94 €	555,63 €



Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/06/2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Marseille, le 05/05/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

¹En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC211883DR12

Décision relative au tarif des produits de l'unité CEREGE UMR7330 intitulée DIFFRACTION DES RAYONS X

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 Septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs HT des analyses minéralogiques d'échantillons par diffraction des rayons X réalisées par le CEREGE, UMR7330 sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur) :

Coût analyses minéralogiques par diffraction des rayon X				
Tarifs	T1 Coût complet avec marge 10%	T1 bis Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors PP	T3 Coût complet hors PP, amort et PPE
Echantillon POUDRE	112,66 €	102,42 €	25,70 €	24,16 €
Echantillon ARGILE	209,94 €	190,86 €	27,04 €	25,42 €

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/06/2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Marseille, le 05/05/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

¹En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC211884DR12

Décision relative au tarif des produits de l'unité CEREGE UMR7330 intitulée MICRO-FLUORESCENCE X**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC192508DAJ en date du 30 Septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Les tarifs horaires HT des analyses élémentaires par spectrométrie de micro-fluorescence X réalisées par le CEREGE, UMR7330 sont fixés selon le barème ci-dessous (TVA au taux en vigueur) :

Coût analyses élémentaires par spectrométrie de micro-fluorescence X				
Tarifs	T1 Coût complet avec marge 10%	T1 bis Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors PP	T3 Coût complet hors PP, amort et PPE
Unité de temps : HEURE	99,28 €	90,26 €	33,44 €	29,24 €

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/06/2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Marseille, le 05/05/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

¹En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC193028 DAJ

Décision portant sur l'affectation à l'unité d'une partie des revenus tirés de l'exploitation d'invention, de logiciel, d'obtention végétale ou de travaux valorisés du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu l'article L.533-1 du code de la recherche ;

Vu les articles L.611-7, R.611-14-1 du code de la propriété intellectuelle ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 96-858 du 02 octobre 1996 modifié relatif à l'intéressement de certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics ayant participé directement à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1er. - La présente décision a pour but de fixer les modalités d'affectation d'une partie des revenus issus de l'exploitation des inventions, des logiciels, des obtentions végétales ou des travaux valorisés à l'unité concernée par ces résultats.

La part revenant aux inventeurs et aux agents ayant participé directement à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés étant respectivement déterminée par l'article R. 611-14-1 du code de la propriété intellectuelle et le décret n° 96-858 du 2 octobre 1996 modifié, cette décision concerne uniquement la répartition des revenus entre l'unité concernée par les résultats et le CNRS.

Art. 2. - Le CNRS verse à l'unité 50% des revenus nets qui lui sont acquis après paiement des sommes suivantes :

- la totalité des frais directs supportés par le CNRS, conformément à l'article II de l'article R. 611-14-1 du code de la propriété intellectuelle et à l'article 3 du décret n° 96-858 susvisé, ainsi que les remboursements éventuels des aides à l'innovation ;
- les rémunérations versées aux inventeurs ou aux agents ayant participé directement à la création du logiciel, à la création ou à la découverte de l'obtention végétale ou aux travaux valorisés ;
- et les éventuels frais indirects supportés par le CNRS conformément aux règlements et conventions en vigueur.

Art. 3. - La part revenant à l'unité est calculée annuellement.

Un plafond par exercice et par dossier valorisé est appliqué à la part revenant à chaque unité. La part annuelle revenant à l'unité ne peut excéder 100 000 euros par dossier valorisé.

L'Institut, dont relève l'unité concernée, arbitre tout reversement supérieur à ce plafond.



Art. 4. - En cas de suppression de l'unité, la part correspondante des revenus encaissés postérieurement à cette suppression n'est pas notifiée.

Toutefois, lorsque cette suppression correspond à une restructuration de l'unité bénéficiaire, et dès lors que la contractualisation permet d'établir une filiation directe de l'ancienne unité avec la ou les unité(s) issue(s) de cette restructuration, la part correspondante des revenus est versée à cette ou ces dites unité(s).

Art. 5. - La part de revenus revenant aux unités est mise à disposition de celles-ci annuellement par la procédure de notification des crédits.

Art. 6. - Dans un souci de simplification et de réduction des coûts aucune notification inférieure à un seuil fixé à 150 euros ne sera, effectuée.

Art. 7. - La présente décision prend effet pour la répartition des revenus perçus au titre de l'exercice 2019.

Art. 8. - La décision n° 070097DAJ modifiée du 19 juillet 2007 portant sur la répartition des revenus entre l'unité, le CNRS et les éventuelles cotutelles de l'unité est abrogée.

Art. 9. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **06 DEC. 2019**

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC211800DRH

Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2021

Le Président – directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22 ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 8 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Antoine Petit ;

Vu, l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'institut des 18, 19, 25, 26 et 27 janvier, 10 et 24 février, 10 mars et 14 avril 2021 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2021, il est constitué auprès de chacun des instituts du CNRS un jury d'admission dont la composition est la suivante.



Article 2

Pour les concours de chargés de recherche n° 01/02, 06/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules*Président :*

- M. PAIN Reynald, Directeur de l'institut, ou M. GIEBELS Berrie, Directeur adjoint de l'institut, son représentant.

Membres titulaires :

- M. ANTILOGUS Pierre, Directeur de recherche du CNRS ;
- Mme CRÉPÉ-RENAUDIN Sabine, Directrice de recherche du CNRS, Directrice adjointe scientifique de l'IN2P3 ;
- Mme DAWSON Jaime, Chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 1 du comité national ;
- Mme FARGET Fanny, Directrice de recherche du CNRS, Directrice adjointe scientifique de l'IN2P3 ;
- M. FOUCHEZ Dominique, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national ;
- M. GRANIER DE CASSAGNAC Raphaël, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national ;
- Mme JURADO APRUZZESE Béatriz , Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 1 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science ;
- M. TISSERAND Vincent, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national ;
- M. VACAVANT Laurent, Directeur de recherche du CNRS, Directeur adjoint scientifique de l'IN2P3.

Membres suppléants :

- M. ANSARI Réza, Professeur des universités, membre élu de la section 1 du comité national ;
- Mme COURTIN Sandrine, Professeure des universités ;
- Mme GHIA Piera Luisa, Directrice de recherche du CNRS ;
- Mme LE BIHAN Anne-Catherine, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national ;
- Mme MATEA MACOVEI Iolanda, Maître de conférences, membre nommée de la section 1 du comité national ;
- M. VERDIER Patrice, Directeur de recherche du CNRS, Chargé de mission de l'IN2P3.



Article 3

Pour les concours de chargés de recherche n° 02/02, 03/02, 04/02, 05/02, 08/03, 15/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut de physique

Président :

- Mme LAMBRECHT Astrid, Directrice de l'institut, ou M. RAVY Sylvain, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. AMRA Claude, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 8 du comité national ;
- Mme BERBEZIER Isabelle, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 3 du comité national ;
- M. CLAUDIN Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 5 du comité national ;
- M. DEVINCRE Benoît, Directeur de recherche du CNRS, Directeur adjoint scientifique de l'INP ;
- M. HOLDSWORTH Peter, Professeur des universités, membre élu de la section 2 du comité national ;
- Mme HUET Thérèse, Professeure des universités, Directrice adjointe scientifique de l'INP ;
- M. LECHEMINANT Philippe, Professeur des universités, Directeur adjoint scientifique de l'INP ;
- M. PETROFF Frédéric, Directeur de recherche du CNRS, Directeur adjoint scientifique de l'INP ;
- Mme PRUVOST Laurence, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 4 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- Mme BONAFOS Caroline, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 5 du comité national ;
- M. GUELLATI-KHELIFA Saïda, Professeur des universités, membre nommé de la section 4 du comité national ;
- M. LELLOUCH Laurent, Directeur de recherche du CNRS, Chargé de mission de l'INP ;
- Mme POURROY Geneviève, Directrice de recherche du CNRS, Chargée de mission de l'INP ;
- M. VAN DER BEEK Kees, Directeur de recherche du CNRS, Chargé de mission de l'INP ;
- Mme VOLIOTIS Vassiliki, Professeure des universités, membre élue de la section 3 du comité national.



Article 4

Pour les concours de chargés de recherche n° 06/02, 07/02, 19/03, 41/05 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Président :

- M. CHARARA Ali, Directeur de l'institut, ou M. CAPPE Olivier, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. AMBLARD Pierre Olivier, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national ;
- Mme CHAINE Raphaëlle, Professeure des universités, membre nommée de la section 7 du comité national ;
- M. COMON-LUNDH Hubert, Professeur des universités, membre élu de la section 6 du comité national ;
- Mme GILLES Nathalie, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 6 du comité national ;
- M. LEFEVRE Laurent, Chargé de recherche d'INRIA ;
- M. LOPEZ Pierre, Directeur de recherche du CNRS ;
- Mme NAZARENKO Adeline, Professeure des universités, Directrice adjointe scientifique de l'INS2I ;
- Mme QUEINNEC Isabelle, Directrice de recherche du CNRS, membre élue du Conseil Scientifique de l'INS2I ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science ;
- Mme TROCCAZ Jocelyne, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée du Conseil Scientifique du CNRS.

Membres suppléants :

- M. BRIOT Sébastien, Chargé de recherche du CNRS ; membre élu de la section 7 du comité national ;
- Mme FONTAINE Caroline, Directrice de recherche du CNRS ; membre nommée du Conseil Scientifique de l'INS2I ;
- M. PERDRIX Simon, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national ;
- Mme PETRUCCI Laure, Professeure des universités ;
- M. POINTCHEVAL David, Directeur de recherche du CNRS ;
- Mme TOUGNE Laure, Professeure des universités, membre nommée de la section 7 du comité national.



Article 5

Pour les concours de chargés de recherche n° 06/03, 41/03, 41/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Président :

- M. AUSCHER Pascal, Directeur de l'institut, ou Mme MATIAS Catherine, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- M. ALLAIRE Grégoire, Directeur de recherche, membre élu de la section 41 du comité national ;
- M. BELLINGERI Paolo, Maître de conférences ;
- Mme BLONDEL Oriane, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 41 du comité national ;
- Mme BOUSQUET-MELOU Mireille, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 41 du comité national ;
- Mme BROFERIO Sara, Directrice de recherche ;
- M. CHAMBOLLE Antonin, Directeur de recherche du CNRS ;
- Mme FISCHER Aurélie, Chargée de recherche, membre élue de la section 41 du comité national ;
- M. RIVOAL Tanguy, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national ;
- Mme SARTI Alessandra, Directrice de recherche ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- Mme CHALENDAR Isabelle, Directrice de recherche ;
- Mme DE BUHAN Maya, Chargée de recherche du CNRS ;
- M. DELAUNAY Christophe, Directeur de recherche ;
- M. DUDAS Olivier, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national ;
- Mme KRELL Stella, Chargée de recherche, membre nommée de la section 41 du comité national ;
- M. SZEFTTEL Jérémie, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 41 du comité national.



Article 6

Pour les concours de chargés de recherche n° à 04/03, 07/03, 08/02, 09/02, 10/02, 15/04, 28/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Président :

- M. MARZIN Jean Yves, Directeur de l'institut, ou M. DE LABACHELERIE Michel, Chargé de mission de l'INSIS, son représentant.

Membres titulaires :

- M. AMBLARD Pierre-Olivier, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national ;
- M. AMRA Claude, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 8 du comité national.
- Mme BACROIX Brigitte, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 9 du comité national ;
- Mme BERNARD Monique, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 28 du comité national ;
- M. GODEFERD Fabien, Directeur de recherche du CNRS, Directeur adjoint scientifique de l'INSIS ;
- Mme GUE Anne Marie, Directrice de recherche du CNRS, Chargée de mission de l'INSIS ;
- Mme HLADKY Anne Christine, Directrice de recherche du CNRS, Directrice adjointe de l'institut de l'INSIS ;
- Mme MASSINES Françoise, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 10 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 50 du comité national ;
- M. NICOLAS Laurent, Directeur de recherche du CNRS, Directeur adjoint scientifique de l'INSIS ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- Mme LOUBIERE Karine, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 10 du comité national ;
- M. MAIRE Eric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 9 du comité national ;
- Mme MALBERT Nathalie, Professeure des universités, membre élue de la section 8 du comité national ;
- Mme MEIRELES-MASBERNAT Martine, Directrice de recherche du CNRS, Chargée de mission de l'INSIS ;
- M. ORGEAS Laurent, Directeur de recherche du CNRS, Chargé de mission de l'INSIS ;
- Mme SAGNES Isabelle, Directrice de recherche du CNRS, Chargée de mission de l'INSIS.



Article 7

Pour les concours de chargés de recherche n° 10/03, 11/02, 12/02, 13/02, 14/02, 15/02, 16/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut de chimie

Président :

- M. MADDALUNO Jacques, Directeur de l'institut, ou M. MOSTAFAVI Mehran, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. GODEFERD Fabien, Directeur de recherche du CNRS ; Directeur adjoint scientifique de l'INSIS ;
- Mme HUET Marie-Thérèse, Professeure des universités, Directrice adjointe scientifique de l'INP ;
- Mme LERAY-RIOU KERANGAL Isabelle, Directrice de recherche du CNRS ;
- M. MAGNIER Emmanuel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 12 du comité national ;
- M. MAIGNAN Antoine, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 du comité national ;
- M. OZANAM François, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 14 du comité national ;
- Mme REGERT Martine, Directrice de recherche du CNRS, Directrice adjointe scientifique de l'INEE ;
- Mme SCHMITT Véronique, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 11 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science ;
- M. VAUZEILLES Boris, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 16 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme BACIOU Laura, Directrice de recherche du CNRS ;
- M. BADEN Marc, Directeur de recherche du CNRS ;
- Mme CRASSOUS Jeanne, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 12 du comité national ;
- Mme GRIMAUD Laurence, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 12 du comité national ;
- Mme LAURENT BROCC Mathilde, Chargée de recherche du CNRS ;
- Mme MONTES Hélène, Professeure des universités, membre nommée de la section 11 du comité national.



Article 8

Pour les concours de chargés de recherche n° 20/02, 21/02, 22/02, 23/02, 24/02, 25/02, 26/02, 27/02, 28/02, 29/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences biologiques

Président :

- M. LE BIVIC André, Directeur de l'institut , ou M. POULAIN Bernard, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme BRENNER Catherine, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 24 du comité national ;
- M. GAUDIN Yves, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 20 du comité national ;
- Mme GUERDER Sylvie, Directrice de recherche, Directrice adjointe scientifique de l'INSB ;
- Mme LERESCHE Nathalie, Directrice de recherche du CNRS, Chargée de mission de l'INSB ;
- M. LORTAT-JACOB Hugues, Directeur de recherche du CNRS, Directeur adjoint scientifique de l'INSB ;
- Mme PERRON Muriel, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 22 du comité national ;
- Mme RECHENMANN Catherine, Directrice de recherche du CNRS, Directrice adjointe scientifique de l'INSB ;
- M. ROEST CROLLIUS Hugues, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 21 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science ;
- Mme SIRIGU Angela, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 26 du comité national ;

Membres suppléants :

- Mme ASSAIANTE Christine, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 26 du comité national ;
- M. BLADER Patrick, Directeur de recherche du CNRS, Directeur adjoint scientifique de l'INSB ;
- M. BORG Jean-Paul, Professeur des universités, membre nommé de la section 24 du comité national ;
- Mme CHAUVET Sophie, Professeure des universités, membre élue de la section 22 du comité national ;
- M. DE LAUNOIT Yvan, Directeur de recherche du CNRS, Directeur adjoint scientifique de l'INSB ;
- M. VERCHER Jean-Louis, Directeur de recherche du CNRS, Chargé de mission de l'INSB.



Article 9

Pour les concours de chargés de recherche n° 06/05, 17/02, 18/02, 19/02, relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences de l'univers*Président :*

- M. ARNAUD Nicolas, Directeur de l'institut, ou M. MOULIN Cyril, Directeur adjoint de l'INSU, son représentant.

Membres titulaires :

- M. ALOISI Giovanni, Directeur de recherche du CNRS ;
- Mme BORBON Agnès, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 19 du comité national ;
- M. CARDIN Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national ;
- Mme CHIAPELLO Isabelle, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 19 du comité national ;
- Mme CODIS-DECARA Sandrine, Chargée de recherche du CNRS ;
- Mme KOTERA Kumiko, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 17 du comité national ;
- M. LOTT François, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national ;
- Mme SARTHOU Géraldine, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 19 du comité national ;
- M. SCHMIDER François, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 17 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- M. BALTER Vincent, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 18 du comité national ;
- M. DELOULE Etienne, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national ;
- Mme MOUTOU Claire, Directrice de recherche du CNRS ;
- M. PHILIPPOT Pascal, Directeur de recherche du CNRS ;
- Mme ROSAT Séverine, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 18 du comité national ;
- Mme TACHIKAWA Kazuyo, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 19 du comité national.



Article 10

Pour les concours de chargés de recherche n° 26/03, 32/02, 33/02, 33/03, 34/02, 35/02, 36/02, 36/03, 37/02, 37/03, 37/04, 37/05, 38/02, 39/02, 40/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences humaines et sociales*Président :*

- M. RUGGIU François Joseph, Directeur de l'institut, ou Mme GAILLE Marie, Directrice adjointe scientifique de l'INSHS, sa représentante.

Membres titulaires :

- Mme BATIGNE VALLET Cécile, Chargée de recherche du CNRS ;
- Mme BOISSEVAIN Katia, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 38 du comité national ;
- Mme CANTU TESTA Paola, Chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 35 du comité national ;
- Mme HAEGEL Florence, Professeure des universités ;
- M. HATHOUT Nabil, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 34 du comité national ;
- M. HEYBERGER Laurent, Maître de conférences, membre nommé de la section 33 du comité national ;
- M. IMBERT Christophe, Professeur des universités ;
- Mme MAZOUZ Sarah, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 36 du comité national ;
- Mme MEJEAN Isabelle, Professeure des universités ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- Mme CARPITELLI Elisabetta, Professeure des universités, membre nommée de la section 34 du comité national ;
- Mme ENDELSTEIN Lucine, Chargée de recherche du CNRS ;
- M. FAVAREL-GARRIGUES Gilles, Directeur de recherche du CNRS ;
- Mme HAGENBACH Jeanne, Directrice de recherche du CNRS ;
- M. SCHAFFNER Alain, Professeur des universités, membre nommé de la section 35 du comité national ;
- M. TANK Sébastien, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 38 du comité national.



Article 11

Pour les concours de chargés de recherche n° 16/03, 29/02, 30/02, 31/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut écologie et environnement*Président :*

- M. BLANC Stéphane, Directeur de l'institut, ou Mme REGERT Martine, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- Mme BORNETTE Gudrun, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 30 du comité national ;
- M. BOURDIN Stéphane, Professeur des universités, Directeur adjoint scientifique de l'INSHS ;
- Mme GARNIER Aline, Maître de conférences ;
- M. HATTENSHWILER Stéphan, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 30 du comité national ;
- Mme LAGGOUN Fatima, Directrice de recherche du CNRS, Directrice adjointe scientifique de l'INSU ;
- Mme NIQUIL Nathalie, Directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 30 du comité national ;
- Mme RIVERO Ana, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 29 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, Professeur des universités, Directeur général délégué à la science ;
- Mme THERY Isabelle, Directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 31 du comité national ;
- M. VAVRE Fabrice, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 29 du comité national.

Membres suppléants :

- M. BERILLON Gilles, Directeur de recherche du CNRS ;
- M. COSSART Etienne, Professeur des universités, membre élu de la section 31 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 52 du comité national ;
- Mme DUFRAISSE Alexa, Chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 31 du comité national ;
- M. GILBERT Clément, Chargé de recherche du CNRS ;
- Mme PORCHER Emmanuelle, Professeure des universités ;
- M. ROBILLARD Tony, Maître de conférences, membres élu de la section 29 du comité national.



Article 12

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 avril 2021

Le Président – directeur général

Antoine PETIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a loop and then descends.

DEC211892DRH

Le Président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors classe, de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et de techniciens de la recherche de classe supérieure.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 75, 115 et 116,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 24 Janvier 2018 portant nomination de M. PETIT aux fonctions de Président du CNRS,

Vu l'arrêté du 24 août 2004 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS,

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19,

DECIDE

Article 1^{er} :

Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2022 :

62 emplois d'ingénieurs de recherche hors classe,

60 emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle,

53 emplois de techniciens de la recherche de classe supérieure.

Article 2 :

A partir du **18 mai 2021**, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante : <http://carrieres.cnrs.fr>.
La date limite des inscriptions en ligne est fixée **au 17 juin 2021 à 13h00**.

Article 3 :

Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du **15 novembre 2021**. Les candidats seront convoqués individuellement.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 MAI 2021



Antoine PETIT

DEC211828DRH

Décision portant sur la nomination de Christelle BREILLAT à la CAP des Ingénieurs d'études Le Président-directeur général du CNRS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

Vu la décision n°DEC190321DRH du 28 janvier 2019 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs d'études,

DECIDE

Article 1^{er}:

Madame Christelle BREILLAT, Ingénieur de recherche de première classe est nommée membre suppléante à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'études, à compter du 1^{er} mai 2021, en remplacement de Madame Claire BERTICAT.

Article 2:

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 avril 2021

Antoine PETIT



DEC211837DRH

Décision portant sur la nomination de Jean-Marc PAILHES à la CAP des Ingénieurs de la recherche Le Président-directeur général du CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

DECIDE

Article 1^{er}:

Monsieur PAILHES Jean-Marc, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé membre suppléant à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de la recherche à compter du 1^{er} mai 2021, en remplacement de Madame WYBIER Jeanine.

Article 2:

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 avril 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC211836DRH

Décision portant sur la nomination de Michel BERLINGUER à la CAP des Adjointes techniques de la recherche

Le Président-directeur général du CNRS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

Vu la décision n°DEC190645DRH du 15 février 2019 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des adjoints techniques de la recherche,

DECIDE

Article 1^{er}:

Monsieur Michel BERLINGUER Ingénieur d'étude hors classe, est nommé membre suppléant à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche à compter du 1^{er} mai 2021, en remplacement de Monsieur Hugues CAPLIER.

Article 2:

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/04/2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC211827DRH

Décision portant sur la nomination de Stéphanie LECOCQ à la CAP des Adjointes techniques de la recherche

Le Président-directeur général du CNRS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

Vu la décision n°DEC190645DRH du 15 février 2019 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des adjoints techniques de la recherche,

DECIDE

Article 1^{er}:

Madame LECOCQ Stéphanie, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommée membre suppléante à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche à compter du 1^{er} mai 2021, en remplacement de Madame SHERRER Nise.

Article 2:

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/04/2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



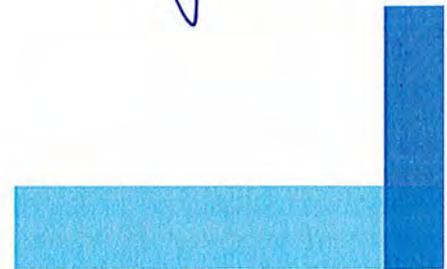
CNRS

Direction des ressources humaines

Service du développement professionnel des ingénieurs et techniciens

T. 01 44 96 51 54

www.cnrs.fr



DEC211870DRH

Décision portant sur la nomination de Christophe MULLER à la CAP des Ingénieurs de la recherche Le Président-directeur général du CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

DECIDE

Article 1^{er}:

Monsieur MULLER Christophe, Délégué Régional, est nommé membre suppléant à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de la recherche à compter du 1^{er} juin 2021, en remplacement de Monsieur HILAIRE Marc.

Article 2:

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 avril 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC211861DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9021 intitulée Laboratoire méthodes formelles

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC201509DGDS portant création de l'unité UMR9021 à compter du 01/01/2021 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9021.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur ou la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ou la directrice adjointe ;
- 10 membres élu.e.s ;
- 3 membres nommé.e.s.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 mai 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC211935DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7217, Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 23 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 3 directeurs adjoints ;
- 14 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 03 mai 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC211854INP

Décision portant modification de la DEC201514DGDS portant création et renouvellement des fédérations de recherche

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 2 de la décision DEC201514DGDS susvisée, les sections d'évaluation relatives à la FR3127 sont modifiées comme il suit :

FR n° 3127

Intitulé : Fédération de physique André Marie Ampère (FRAMA)

Directeur : M. Christian BORDAS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Alain PUMIR, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS LYON, UNIV CLAUDE BERNARD, INSA LYON, UNIV JEAN MONNET

Tutelle secondaire : ECOLE CENTRALE DE LYON

Instituts secondaires : IN2P3, INC, INSU

Sections : 4, 1, 2, 8, 17

Durée : 5 ans

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 MAI 2021**



Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC211874DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5096 LGDP,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire Génome et Développement des Plantes.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 sièges
 - o Sous collège chercheurs CNRS : 2
 - o Sous collège enseignants-chercheurs : 2
 - o Sous collège doctorants et postdoctorants : 1
 - Collège ITA : 3 sièges
 - o Sous collège ITA CNRS : 2
 - o Sous collège IATOS : 1
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 Avril 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC211826DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5186 intitulée Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5186,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
 - Collège A des Chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 sièges
 - o Sous collège 1A chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et non permanents : 7
 - o Sous collège 2A doctorants : 1
 - Collège B des personnels ITA ou BIATSS : 2 sièges
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 23 Avril 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC211078DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5151 intitulée HydroSciences Montpellier (HSM).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5151,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité HydroSciences Montpellier.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe et le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 sièges
 - o Sous collège chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires et contractuels : 4
 - o Sous collège doctorants : 1
 - Collège ITA : 4 sièges
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 5 mars 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC211900SGCN

Décision de rattachement de chercheurs à la Commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » (CID 50) du Comité national de la recherche scientifique comme unique instance d'évaluation

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 25 ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de Commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu la décision DEC183105DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S),

DÉCIDE :

Article 1^{er} - Sont rattachés à la Commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » (CID 50), en vue de leur évaluation unique par cette instance, les chercheurs dont les noms suivent :

Nom	Matricule	Code unité	Délégation régionale unité
CHIMINI Giovanna	23517	UMR7280	12 - Provence et Corse
CRASTES DE PAULET Michel	22211	MOY1100	11 - Alpes
DE BEAUVAIS Christophe	3112	EXT700	7 - Rhône Auvergne
RANAIVONJATOVO Henri	29431	MOY1400	14 - Occitanie Ouest
WILLAIME Hervé	35767	UMR8247	02 - Paris-Centre

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

*Pour le président-directeur général et par délégation,
le directeur général délégué à la science,
Alain Schuhl*



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Mai 2021
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Recherche

Organisation générale du CNRS
Présidence générale déléguée
Direction générale déléguée
Instituts, domaines scientifiques, technologiques
Sociétés
Délégations régionales
Textes fondamentaux/Information
Publication légale/Réglementation
Actes administratifs

Exercice des activités de recherche
LPR, UPS, Nul n'est censé ignorer la loi
Article unique
Articles Art. 1 -
Art. 2 -
Art. 3 -

signature
decret
dispositions
fonctionnaires
particuliers
Maitres particuliers
Généralistes
Juristes
Universitaires
Distinctions
Généralistes

procédure
dispositions
fonctionnaires
particuliers
Généralistes
Juristes
Universitaires
Distinctions
Généralistes

CNRS

